

# **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

-----

Société Anonyme au Capital de 7.648.848 euros

-----

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activités de Haute Picardie

B.P : 10010 – ESTREES-DENIECOURT

80208 PERONNE CEDEX

R.C.S. AMIENS B 086 380 219

-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 22 MARS 2010**

-----

EXERCICE SOCIAL

du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008 au 30 SEPTEMBRE 2009

-----

RAPPORTS - BILAN - COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE AU BILAN

RESOLUTIONS

ooooo

COMPTES CONSOLIDES

-----



## RAPPORT EXERCICE 2008/2009

-=-=-=-=-

	<u>Pages</u>
- Membres du Conseil d'Administration .....	1 à 2
- Références des Commissaires aux Comptes .....	3
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.....	4
- Rapport du Conseil d'Administration .....	5 à 13
- Affectation des résultats .....	14 à 15
- Rapport général des Commissaires aux Comptes .....	16 à 17
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions .....	18 à 19
- Attestation du rapport financier annuel.....	20
- Compte de résultat.....	21 à 22
- Bilan .....	23 à 24
- Annexe aux comptes sociaux .....	25 à 31
- Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	32
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne .....	33 à 41
- Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les procédures de contrôle interne.....	42 à 43
- Exposé sommaire sur la situation de la Société .....	44
- Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire.....	45 à 46
- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés.....	50 à 63
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés .....	64 à 65
- Compte de résultat consolidé .....	66
- Bilan consolidé .....	67 à 68
- Annexe aux comptes consolidés .....	69 à 86
- Evolution des cours de Bourse et Répartition du capital.....	87
- Organigramme du Groupe.....	88

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----

Monsieur Daniel DELLOYE 59 Grande Rue 80770 BEAUCHAMPS	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Denis DELLOYE 15 Boucle d'en bas 60270 GOUVIEUX	Administrateur Directeur Général
Monsieur Philippe DELLOYE 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	Administrateur
Monsieur Patrice MOTTE 59 Avenue du Maréchal Douglas Haig 78000 VERSAILLES	Administrateur
Monsieur Francis DAMBRINE Résidence Dauphine rue de la Croix Rouge 78430 LOUVECIENNES	Administrateur
Monsieur Michel DELLOYE 17 rue Diderot 92310 SEVRES	Administrateur
Monsieur Jacques VASSEUR 3 rue des Hayettes 80240 VILLERS-FAUCON	Administrateur
Monsieur Bernard BRICOUT 12 Boulevard Jean Mermoz 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Administrateur
Monsieur Jean-Marie GRATREAUX 46 Faubourg d'Orléans 45300 PITHIVIERS	Administrateur
Monsieur Philippe CHRETIEN 3 rue des Trois Pavillons 80090 AMIENS	Administrateur
Monsieur Hervé LEJOSNE 24 rue de la Sucrierie 62121 BIHUCOURT	Administrateur

Monsieur Patrick LEJOSNE Le Prieuré 60460 BLAINCOURT-LES-PRECY	Administrateur
Monsieur Bernard LHEURE La Brossardière 45490 MIGNERES	Administrateur
Monsieur Hubert BOINET 7bis rue d'Amiens 80800 VILLERS-BRETONNEUX	Administrateur
Monsieur François-Xavier de la CHARIE 66 rue Charles Plessard 86100 CHATELLERAULT	Administrateur
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE 80360 FINS	Administrateur
SOCIETE ANONYME SUCRERIE D'IWUY 22 rue du Général Foy 75008 PARIS	Administrateur
SOCIETE INVELIOS CAPITAL SAS 1 rue de Vigny 75008 PARIS	Administrateur

# COMMISSAIRES AUX COMPTES

-=-=-=-=-=-=-

## **TITULAIRES**

Monsieur David ELKAÏM  
5 rue de Monceau  
75008 PARIS

KPMG AUDIT  
représenté par Madame Claire GRAVEREAU  
1 Cours Valmy  
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

## **SUPPLEANTS**

Cabinet GVA Expertise – JFD Audit  
15 Avenue Paul Claudel  
80480 DURY

Monsieur Bernard PAULET  
1 Cours Valmy  
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU LUNDI 22 MARS 2010**

-=-=-=-=-=-

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et présentation des comptes de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008 et clos le 30 SEPTEMBRE 2009.
- 2°) Rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 3°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne.
- 4°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 5°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 6°) Démission du Commissaire aux Comptes suppléant. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.
- 7°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.
- 8°) Présentation des comptes consolidés :
  - ⇒ lecture du rapport du Conseil d'Administration,
  - ⇒ lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
  - ⇒ approbation de ces comptes consolidés.
- 9°) Pouvoirs.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice 2008/2009, soumettre à votre approbation les comptes annuels afin de permettre de procéder à l'affectation du résultat.

Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2009 ressort à 16.884.297 euros contre 17.746.857 euros l'exercice précédent. Cette baisse du résultat provient du moindre rendement de la trésorerie placée, dû à la baisse du loyer de l'argent. Les produits financiers s'élèvent à 2.269 K€ contre 3.542 K€. Le dividende distribué par la filiale la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a été maintenu au même niveau soit 15.460 K€. L'impôt sur les bénéfices est de 787 K€ contre 1.217 K€ en 2007/08.

## FILIALES ET SOUS-FILIALES

-----

### I.- ACTIVITE DES SOCIETES SUCRIERES

⇒ La SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2009

EN K€	Exercice 2008/2009	Exercice 2007/2008	Variation
Résultat d'exploitation	24 283	2 288	21 995
Résultat financier	349	764	-415
Résultat exceptionnel	-6 756	-6 390	-366
Sous total	17 876	-3 338	21 214
Participation	-285	0	-285
Impôt sur les bénéfices	-7 671	-532	-7 139
Résultat net comptable	9 920	-3 870	13 790



⇒ **La SUCRERIE DE TOURY : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2009**

EN K€	Exercice 2008/2009	Exercice 2007/2008	Variation
Résultat d'exploitation	5 783	6 917	-1 134
Résultat financier	900	1 532	-632
Résultat exceptionnel	-1 049	-1 133	84
Sous total	5 634	7 316	-1 682
Participation	-240	-296	56
Impôt sur les bénéfices	-1 767	-2 462	695
Résultat net comptable	3 627	4 558	-931

Les résultats dégagés par l'activité sucrerie, comme prévu, sont en très sensible augmentation. En revanche, les activités alcool et déshydratation des pulpes à TOURY voient leurs résultats fortement baisser.

⇒ **L'activité sucre.**

Les facteurs constitutifs de l'amélioration du résultat sont principalement les suivants :

- Absence de retrait.  
Il est rappelé qu'à l'occasion de chaque campagne sucrière, la Commission de BRUXELLES peut décider de diminuer le quota effectif des sociétés sucrières pour une campagne (mesure de retrait). C'est ainsi que pour la campagne 2007/2008, 13,5 % du quota avait été neutralisé. Le sucre correspondant au quota « amputé » ou « retraité » subit une baisse de valorisation, étant de facto considéré comme du sucre hors quota.  
  
A contrario, pour cet exercice, l'absence de décision de retrait augmente à due concurrence le tonnage commercialisable au titre du sucre du quota (soit + 50.000 Tonnes). Cet élément contribue fortement à la hausse du résultat.  
En outre, la redevance de restructuration prévue par la Réforme sucrière, et dont le montant était de 173,80 €/Tonne pour 2007/08, s'appliquait également sur les quantités de sucre « retraitées ». Ceci a représenté une charge pour l'exercice 2007/08 de 9,8 Millions d'euros ; l'exercice 2008/09 ne supporte aucun prélèvement de cette nature.
  
- Un contexte commercial plus favorable.  
La Réforme sucrière commence à produire ses premiers effets avec une situation de marché quasiment assainie où l'offre de sucre correspond sensiblement à la demande. Dans ces conditions – et contrairement aux campagnes précédentes – les prix ont pu se situer dans une « zone » légèrement supérieure à celle du prix de référence fixé par BRUXELLES (545 €/T). Au plan mondial, la hausse des cours du sucre a permis une meilleure valorisation des sucres hors quota – toutefois sur des tonnages limités – et de la mélasse.

- La maîtrise des frais d'entretien des usines a également contribué à l'amélioration des résultats.

En revanche, cet exercice a subi de plein fouet la hausse du coût de l'énergie au cours du premier semestre 2008 ; les achats de gaz et de fuel de la campagne 2008/09 ayant été réalisés sur le premier semestre 2008, période au cours de laquelle le baril battait tous les records de hausse.

⇒ **Les activités annexes : Alcool et déshydratation de pulpes.**

La sucrerie-distillerie de TOURY a commercialisé moins de volume (566.000 HI contre 640.000 HI l'exercice précédent) dans un contexte de prix plus élevés pour les intrants et l'énergie. Par ailleurs, sur le 2<sup>ème</sup> semestre, les effets de la crise économique ont été plus perceptibles, les volumes commercialisés vers la parfumerie étant en sensible baisse. Dans ce contexte, les prix ont accusé un mouvement de retrait. La combinaison de ces différents facteurs a contribué à diminuer les marges sur l'alcool.

S'agissant du marché de la pulpe, le retournement ne s'est pas fait attendre. Après une campagne 2007/08 où les prix avaient atteint des niveaux de 150 €/Tonne, ceux-ci ont depuis sensiblement fléchi. Par ailleurs, la hausse du coût de l'énergie pèse sur le résultat de cette activité.

- Les résultats financiers – comme pour toutes les autres filiales – sont en baisse en raison de la diminution du loyer de l'argent. Sur l'exercice 2008/09, la trésorerie était en moyenne placée à 1,96 % alors que sur l'exercice précédent elle était en moyenne placée à 4,45 %.

\* \* \* \*

- Le Résultat exceptionnel de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES est fortement négatif à – 6.756 K€. Comme l'exercice précédent, il s'agit du mali de fusion de 41.578 K€ qui est amorti sur 8 ans (soit une charge annuelle de 5.200 K€).

\* \* \* \*

Au cours de l'exercice, les filiales ont mis respectivement en distribution les dividendes suivants :

- SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES :	17.240 K€	le 3 AVRIL 2009
- Sucrierie de TOURY :	846 K€	le 3 AVRIL 2009

## **II.- La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES : Résultats au 30/09/2009**

Le résultat d'exploitation est en sensible baisse, alors que dans l'ensemble, les rendements des différentes cultures récoltées en 2008 ont été satisfaisants : pour le blé : 90 quintaux et la betterave : 86 T à 16°. Ce sont les prix en net retrait, pour les céréales et également pour la betterave (en application de la Réforme sucrière) qui expliquent cette détérioration du résultat. En revanche, les pommes de terre qui ne représentent que 3,5 % de l'assolement dégagent un résultat global de plus de 140 K€ avec des marges trois fois supérieures à celles du blé et de la betterave. Les marges sur le colza (9 % de l'assolement) progressent.

Les aides découplées et plus généralement les primes PAC perçues par la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES sont stables à 680 K€

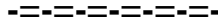
<b>EN K€</b>	<b><i>EXERCICE</i> AU 30/09/2009</b>	<b><i>EXERCICE</i> AU 30/09/2008</b>	<b><i>VARIATION</i></b>
Résultat d'exploitation	897	1.428	- 531
Résultat financier	512	598	- 86
Résultat exceptionnel	- 24	-16	- 8
Impôt sur les bénéfices	- 336	-544	+ 208
Résultat net comptable	1 049	1.466	-417

## **III.- La SOCIETE NORPAR : Résultats au 30/09/2009.**

- ⇒ Le résultat net comptable de l'exercice précédent était négatif à - 3.340 K€ suite à la cession de la participation SAFBA détenue par NORPAR et acquise pour 75.161 K€ et vendue pour 69.365 K€. Le résultat financier était de 3.437 K€ et l'impôt sur les bénéfices était de 976 K€.

Pour cet exercice, le résultat comptable net s'établit à 1.563 K€. Le résultat financier, comme dans toutes les autres sociétés du Groupe et pour la même raison, est en baisse à 2.364 K€. L'impôt sur les bénéfices ressort à 793 K€.

# AFFAIRES SOCIALES



Les tableaux ci-après reproduits, donnent la répartition et l'évolution des effectifs du Groupe et fournissent des indications chiffrées sur sa politique sociale.

## 1) Effectif total permanent et saisonnier au 31 décembre 2008

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL		
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
M O U V E M E N T S  D E  P E R S O N N E L	ENTREES PAR	EMBAUCHES	2	1	1		1	2	16		6		26	3	
		PROMOTIONS			5	3	1						6	3	
		PROMOTIONS CONSECUTIVES A UNE FORMATION													
		MUTATIONS	2											2	
	<b>TOTAL</b>			<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>16</b>		<b>6</b>		<b>34</b>	<b>6</b>
	SORTIES PAR	RETRAITE	4		2	1	2	12						18	3
		DEMISSIONS		1	3		1	3		3	1		9	3	
		LICENCIEMENTS									1		1		
		INVALIDITE - DECES						2		1			3		
		PROMOTIONS MUTATIONS	1				4	3	2				7	3	
DEPARTS TOUTES CAUSES, AUTRES															
<b>TOTAL</b>			<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>19</b>		<b>5</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	
<b>EFFECTIF AU 31/12</b>			<b>36</b>	<b>5</b>	<b>91</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>310</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>486</b>	<b>60</b>	

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>SAISONNIERS</b>														
ENTREES PAR	EMBAUCHES					1	4	6	25	122	70	129	99	
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT					1	4	3	19	84	64	88	87	
	DEMISSION									2		2		
	LICENCIEMENT									1		1		
<b>AUTRES CDD</b>														
ENTREES PAR	EMBAUCHES					3	7	6		77	12	86	19	
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT					3	6	2		72	12	77	18	
	DEMISSION									2		2		
	LICENCIEMENT													
<b>EFFECTIF TOTAL AU 31/12</b>						<b>1</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>45</b>	<b>13</b>		
DONT	APPRENTISSAGE							4		5		9		
	PROFESSIONNALISATION					1						1		
	QUALIFICATION													
	AUTRES					1			1			1	1	
<b>EFFECTIF AU 31 OCTOBRE</b>						<b>2</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>118</b>	<b>69</b>	<b>130</b>	<b>100</b>	

2) Effectifs – motifs des départs du personnel permanent au cours de l'année civile

SERVICE NATIONAL	MUTATIONS EXTERNES	DEMISSION	LICENCIEMENT POUR CAUSE PERSONNELLE	LICENCIEMENT POUR CAUSE ECONOMIQUE	RETRAITE	INVALIDITE DECES	TOTAL DEPARTS DE LA SOCIETE	MUTATIONS INTERNES A LA SOCIETE	CHANGEMENTS DE CATEGORIE	TOTAL GENERAL
		12	1		21	3	37		8	45

3) Répartition de l'effectif permanent par âge

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
AU 31/12												
Moins de 20 ans							2				2	
20 à 29 ans	4	1	4	1		4	35		13		56	6
30 à 39 ans	9	1	13	4	8	7	56	1	3	1	89	14
40 à 49 ans	5	2	29	7	7	8	96		3	3	140	20
50 à 59 ans	16	1	44	2	10	10	116	1	5	6	191	20
Plus de 60 ans	2		1				5				8	
AGE MOYEN	46	41	48	42	46	43	45	45	35	50	45	44

4) Répartition de l'effectif permanent selon l'ancienneté

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
AU 31/12												
Moins de 3 ans	2	1	1	2	1	3	28		7		39	6
3 à 6 ans	9	1	6		4	3	24	1	8		51	5
7 à 9 ans	2		8	1	3	1	15		2	2	30	4
10 à 12 ans	1		4	2	1	2	24				30	4
13 à 15 ans	2		7	3	1	3	18			1	28	7
16 à 20 ans	6	1	9	1		5	39		1	1	55	8
21 à 25 ans	1	1	14	1	2	4	26			5	43	11
plus de 25 ans	13	1	42	4	13	8	136	1	6	1	210	15
ANCIENNETE MOYENNE	17	15	21	17	19	17	19	16	10	19	19	17

5) Formation professionnelle continue

	MONTANT DE LA PARTICIPATION		REPARTITION DES STAGES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE											
			CADRES		A.M.		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
LEGALE 1,60%	(dépenses réelles)	NOMBRE DE STAGIAIRES	34	6	83	9	23	25	264	3	40	9	444	52
301 112	607 354	NOMBRE D'HEURES DE STAGE REMUNEREES	766	101	1 880	210	401	417	9 887	22	890	58	13 824	808

## 6) Relations professionnelles

<b>1 - COMITE DE GROUPE</b>	
--> Nombre de réunions.....	<b>1</b>
<b>2 - COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE</b>	
--> Nombre de réunions.....	<b>7</b>
<b>3 - COMITE D'ETABLISSEMENT</b>	
--> Nombre de réunions.....	<b>55</b>
<b>4 - DELEGUES DU PERSONNEL</b>	
--> Nombre de réunions.....	<b>40</b>
<b>5 - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	
--> Nombre de réunions.....	<b>17</b>
<b>6 - REUNIONS DE NEGOCIATION AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX</b>	
--> Nombre de réunions.....	<b>2</b>

(1) y compris les réunions extraordinaires

## ENVIRONNEMENT ET QUALITE

-----

1°) La protection de l'environnement fait partie des préoccupations majeures du Groupe. En effet c'est un facteur essentiel de notre développement et une étape décisive dans la politique de sécurité globale. Parmi les objectifs prioritaires qui contribuent à activer cette politique, on peut citer :

- L'implication quotidienne des usines dans la prise en compte de la dimension environnementale. L'une des traductions de ce principe se retrouve dans les politiques de stockage des eaux excédentaires issues du process de fabrication. Celles-ci sont stockées dans des bassins qui contiennent des éléments fertilisants comme l'azote ou la potasse. Cette eau peut être réutilisée pour l'irrigation des cultures au moment où le besoin s'en fait le plus sentir, permettant ainsi de diminuer les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.
- La poursuite des efforts destinés à réduire les consommations d'énergie.
- L'abaissement de la consommation des produits intermédiaires et la diminution chaque année des rejets dans l'atmosphère. A noter que le Groupe est adhérent de l'AERES (Association des entreprises pour la réduction de l'Effet de Serre).
- Une réflexion permanente avec les partenaires agricoles concernant la préservation de l'espace rural (réduction des apports d'engrais, diminution des quantités de terre livrées avec les betteraves) et de ce point de vue, la performance de la campagne en cours 2009/2010 doit être soulignée.
- Une politique d'investissements pour prévenir les pollutions accidentelles.

2°) Au près de sa clientèle, le Groupe VERMANDOISE a le souci d'assurer une totale sécurité alimentaire. Ceci passe par la mise en œuvre de politiques de qualité et de sécurité. A titre d'exemple, le Groupe applique le programme H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Control Point).

Cette approche permet d'identifier, localiser, évaluer et contrôler les risques potentiels liés à la fabrication d'un produit alimentaire. Dans le même esprit, le Groupe VERMANDOISE poursuit des efforts ambitieux de formation de ses équipes afin de parfaire les objectifs de qualité mais également en vue d'assurer à tous les membres du personnel le maximum de sécurité au travail.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

-----

Le 30 Septembre 2009 s'achevait la période transitoire de la Réforme de l'O.C.M. Sucre. Les bouleversements ont été profonds : disparition de la garantie d'intervention, baisse de plus de 25 % des quotas entraînant la fermeture de plus de 70 sucreries en Europe, diminution drastique du prix de la betterave et du sucre, ouverture du marché européen aux P.M.A., contingentement des exportations de sucre hors quota... la liste est longue et comme l'admettait Monsieur BORCHARDT, Chef de Cabinet de la Commissaire Madame FISCHER BOEL, lors du congrès des betteraviers européens du 16 Juin 2009 : « Le secteur sucre a escaladé une montagne avec beaucoup d'efforts et même de douleur ».

Bien évidemment, les comptes des entreprises en ont été affectés même si – heureusement – ces dernières campagnes d'un point de vue technique, ont été satisfaisantes.

Si les perspectives de résultat pour 2009/2010 sont meilleures, il ne faut pas pour autant verser dans un excès d'optimisme. L'équilibre du marché européen est fragile, son lien avec le marché mondial et notamment les cours mondiaux du sucre est indéniable, or ces 50 dernières années nous ont beaucoup enseignés sur la volatilité des cours du sucre.



## AFFECTATION DES RESULTATS

-----

Votre Conseil vous propose de maintenir le dividende à son niveau de l'an passé.

Ainsi, le bénéfice net de l'exercice soit .....	16.884.296,50 €
augmenté du report à nouveau soit .....	52.681.461,49 €
forment un total distribuable de .....	<u>69.565.757,99 €</u>

Ce dernier serait affecté de la façon suivante :

1°) aux actionnaires soit.....	14.341.590,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit.....	55.224.167,99 €
<b>TOTAL :</b>	<u>69.565.757,99 €</u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 30 euros par action imposable suivant la réglementation en vigueur sera payable à partir du MARDI 30 MARS 2010.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant distribué au titre des trois précédents exercices sociaux :

EXERCICES	DIVIDENDE
2005/2006	30,00 €
2006/2007	30,00 €
2007/2008	30,00 €

\* \* \* \* \*

Le Conseil prend acte de la démission en tant que Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet GVA Expertise – JFD Audit et propose en remplacement la nomination du Cabinet SNR Audit pour la durée du mandat restant à courir (soit 5 ans).

En application de la loi du 12 JUILLET 1985 modifiée, nous vous précisons que les actionnaires détenant plus de 5 % du capital sont les suivants :

- Plus de 50 % : SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
- Plus de 20 % : FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT LLC  
(Changement de dénomination de A AND S BLEICHROEDER ADVISERS)

\* \* \* \* \*

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social.

Conformément à l'article 225-102.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'ensemble des rémunérations se sont limitées aux seuls jetons de présence versés aux Administrateurs pour un montant de 20.000 euros.

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 MARS 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Il vous appartiendra enfin de prendre acte du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément à la loi et d'approuver en tant que de besoin les opérations visées, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre convention dite courante entre la Société et les Sociétés du Groupe.

En outre en application de loi 2005-842 du 26 Juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (transposition en droit français de la directive européenne transparence) nous vous informons :

- que le nombre d'actions ainsi que le nombre total des droits de vote s'élèvent à 478.053.

\* \* \* \* \*

Nous vous demandons enfin de bien vouloir approuver les comptes consolidés de votre Société arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2009, date de clôture de toutes les Sociétés du Groupe VERMANDOISE.

Par application de l'alinéa 14 de l'article 24 du décret du 29 NOVEMBRE 1983, votre Conseil d'Administration vous précise que votre Société est elle-même consolidée dans les comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES Société mère de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.-**

**RAPPORT GENERAL**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**- EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 -**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I.- Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II.- Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers indique, au paragraphe relatif aux immobilisations financières, les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'arrêté des comptes et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et contribuent à la formation, de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III.- Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.  
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Paris La Défense, le 11 Janvier 2010**

**KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.**

**Claire GRAVEREAU**

*Associée*

**Paris, le 11 Janvier 2010**

**David ELKAIM**

**SALUSTRO REYDEL**  
**1 Cours Valmy**  
**92923 PARIS La Défense cédex**

**David ELKAÏM**  
**5 rue de Monceau**  
**75008 PARIS**

-----

**Rapport des Commissaires aux Comptes**  
**sur les Conventions et Engagements réglementés**

**Exercice clos le 30 Septembre 2009**

-----

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

**1.- Absence d'avis de convention et d'engagement**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

**2.- Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**2-1 Convention d'assistance**

- Avec la société Vermandoise de Sucrieries :

Convention d'assistance dans les domaines betteravier, commercial, social, financier, comptable, fiscal, juridique et autres.

Le montant de la facturation annuelle versé par la société Sucrière de Pithiviers le Vieil s'est élevé à 21.342 euros HT.

## 2-2 Conventions de trésorerie

- <u>Avec la Société Vermandoise de Sucreries :</u>		
• intérêts versés au 30 septembre 2009.....	€	223
• intérêts reçus au 30 septembre 2009.....	€	0
• solde créditeur au 30 septembre 2009.....	€	41.820
- <u>Avec la Société Vermandoise-Industries :</u>		
• intérêts reçus au 30 septembre 2009.....	€	832.674
• intérêts versés au 30 septembre 2009.....	€	97
• solde créditeur au 30 septembre 2009.....	€	23.345
- <u>Avec la Compagnie Nouvelle de Sucreries Réunies :</u>		
• intérêts reçus au 30 septembre 2009.....	€	0
• intérêts versés au 30 septembre 2009.....	€	238
• solde débiteur au 30 septembre 2009.....	€	50.118

## 2-3 Convention de bail rural conclue avec la Compagnie Nouvelle de Sucreries Réunies

• fermage reçu au 30 septembre 2009.....	€	73.609
• refacturation d'impôts fonciers .....	€	4.708

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Paris La Défense, le 15 janvier 2010**

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG S.A.*

**Paris, le 15 janvier 2010**

**David ELKAIM**

**Claire GRAVEREAU**  
*Associée*

# **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**\*\*\*\*\***

Monsieur Stanislas WEDRYCHOWSKI, Secrétaire Général, atteste, qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, figurant en pages 5 à 15, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Estrées-Deniécourt, le 30 décembre 2009

# C O M P T E S      D E

	<b>EXERCICE 2008/2009</b>	<b>RAPPEL EXERCICE 2007/2008</b>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>		
Prestations de services	79 472	78 447
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>	79 472	78 447
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats et charges externes	83 557	79 434
Impôts et taxes	33 698	32 561
Autres charges	20 001	20 000
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :</b>	137 256	131 994
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION I :</b>	- 57 784	- 53 547
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers de participations	16 293 949	15 472 077
Autres produits financiers	1 435 430	3 530 164
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS :</b>	17 729 379	19 002 241



# R E S U L T A T   C O M P A R E S

	<b>EXERCICE 2008/2009</b>	<b>RAPPEL EXERCICE 2007/2008</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>		
Intérêts et charges assimilées	320	270
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	320	270
<b>RESULTAT FINANCIER II :</b>	17 729 059	19 001 971
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS I + II</b>	17 671 275	18 948 424
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>	-	17 585
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>	-	2 401
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	-	15 184
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES :</b>	786 978	1 216 751
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE :</b>	16 884 297	17 746 857

# B I L A N

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANT NET	RAPPEL AU 30.09.2008
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>				
Terrains	1 541 276	-	1 541 276	1 541 276
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>				
Autres Participations	40 525 643	-	40 525 643	40 486 206
<b>TOTAL</b>	42 066 919	-	42 066 919	42 027 482
<b><u>CREANCES</u></b>				
Créances et comptes rattachés	59 892	-	59 892	58 738
Autres créances	480 177	-	480 177	67 897
<b>SOUS-TOTAL :</b>	540 069		540 069	126 635
<b><u>DIVERS</u></b>				
Valeurs mobilières de placement	80 466 744	-	80 466 744	78 447 332
Disponibilités	58 006	-	58 006	24 370
Charges constatées d'avance	1 611		1 611	1 478
<b>TOTAL</b>	80 526 361	-	80 526 361	78 473 181
<b>TOTAL GENERAL :</b>	123 133 349	-	123 133 349	120 627 298

# A U 3 0 S E P T E M B R E 2 0 0 9

	MONTANT	RAPPEL AU 30.09.2008
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital social	7 648 848	7 648 848
Primes d'émission d'actions	25 547 360	25 547 360
Réserve légale	764 885	764 885
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	19 461 400	19 461 400
Report à nouveau	52 681 462	49 276 195
Résultat de l'exercice	16 884 297	17 746 857
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	122 988 252	120 445 545
		-
<b><u>DETTES</u></b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65	34
Dettes fiscales et sociales	9 112	50 711
Autres dettes	135 920	131 008
<b>TOTAL DES DETTES</b>	145 097	181 753
<b>TOTAL GENERAL :</b>	123 133 349	120 627 297

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX  
AU 30 SEPTEMBRE 2009  
(en milliers d'euros)**

**PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et couvrent la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2008 au 30 Septembre 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES par la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Lundi 21 Décembre 2009.

**A) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre.

**B) Immobilisations financières**

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est analysée annuellement en fonction de leur valeur d'usage, au vu notamment des résultats dégagés par les Sociétés concernées et de l'évolution de leur situation nette.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

**C) Actif circulant**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elle était susceptible de donner lieu.

Les comptes de charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata temporis, concerne l'exercice suivant.

#### D) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur d'inventaire des titres cotés est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La valeur des titres non cotés est estimée à leur valeur probable de négociation.

Le cas échéant, l'apparition d'un risque de contrepartie sur un titre, fait l'objet d'une provision spécifique.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en résultat.

#### E) Capitaux propres

Les éléments exceptionnels ne sont pas inclus dans le résultat courant, conformément au plan comptable général.

### NOTES SUR LE BILAN

#### A) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30/09/2008	Acquisitions	Cessions	30/09/2009
Terrains, agencements	1 541			1 541
<b>TOTAL</b>	<b>1 541</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 541</b>

#### B) Immobilisations financières

Titres de participation :

	30/09/2008	Acquisitions	Cessions	30/09/2009
Entreprises liées				
- SVI	35 919	40		35 959
- CNSR	4 567			4 567
- Autres titres immobilisés	0			0
Total des valeurs brutes	40 486	40	0	40 526
<b>Total des valeurs nettes</b>	<b>40 486</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 526</b>

# RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage) Au 30.09.2008	Valeur comptable des titres détenus (1) Au 30.09.2008	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations Exercice clos le
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2)										
1°) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :										
<b>SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES</b>	10.216	227.682	89,68%	35.919	-	-	240.614	-3.870	17.240	30.09.08
<b>COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES</b>	2.971	7.435	64,48 %	4.567	-	-	3.477	1.466	-	30.09.08
2°) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :										
B- Renseignements globaux concernant les filiales et les participations					NEANT					

(1) les valeurs brutes et les valeurs nettes sont identiques.

(2) dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société.

**C) Les créances**

Valeurs brutes	30/09/2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2008
Clients	60	60		59
Autre créances (cct entrepr liées)	480	480		68
<b>TOTAL</b>	<b>540</b>	<b>540</b>	<b>0</b>	<b>127</b>

**D) Les valeurs mobilières de placement**

	Valeur d'achat	Valeur de marché
Sicav et FPC	1 618	1 618
Certificats de dépôt	78 664	78 664
Intérêts courus sur certificats de dépôt	185	185
<b>TOTAL</b>	<b>80 467</b>	<b>80 467</b>

**E) Charges constatées d'avance : 2 K€**

**F) Capitaux propres**

Le capital social de 7.648.848 euros est divisé en 478.053 actions au nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées. (La SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES détient 56,51 %).

Tableau de variation des capitaux propres :

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/2007</b>	7 649	25 547	83 844	117 040
	Dividende distribué			-14 342	-14 342
	Résultat net du 30/09/2008			17 747	17 747
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/08</b>	7 649	25 547	87 249	120 445
	Dividende distribué			-14 342	-14 342
	Résultat net du 30/09/2009			16 884	16 884
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/09</b>	7 649	25 547	89 791	122 987

### G) Dettes financières

<b>DETTES FINANCIERES, HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2008</b>
Comptes courants entreprises liées	66	70
Autres dettes financières	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>70</b>

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>Total des dettes financières</b>	66			<b>66</b>

### H) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	<b>30/09/2009</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>	<b>30/09/2008</b>
Dettes envers les organismes fiscaux	9	9		9
Impôt sur les Sociétés	0	0		42
Autres dettes	70	70		61
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>112</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### A) Chiffre d'affaires

<b>Nature</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2008</b>
Prestations de services	74	74
Divers	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>78</b>



## B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction s'élève à 20 (jetons de présence).

## C) Résultat financier

	30/09/2009	30/09/2008
Revenus des titres de participation	15 461	15 460
Revenus des titres immobilisés	0	0
Autres produits financiers	833	12
Autres intérêts et produits assimilés	1 435	3 530
Intérêts et charges financières diverses	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17 729</b>	<b>19 002</b>

## D) Résultat exceptionnel

	30/09/2009	30/09/2008
Produits cession immobilisations	0	17
Reprises aux provisions exceptionnelles	0	0
Valeurs nettes comptables immobilisations	0	-2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

## E) Impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	17 671	787	16 884
Résultat exceptionnel	0	0	0
<b>Résultat net comptable</b>			<b>16 884</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### A) Effectif moyen

La Société ne dispose d'aucun personnel.

**B) Eléments concernant les entreprises liées**

	30/09/2009	30/09/2008
Participations	40 526	40 486
Créances rattachées à des participations	60	59
Prêts rattachés à des participations	50	68
Dettes financières	66	70
Produits d'exploitation	75	74
Charges d'exploitation	25	21
Produits de participation	15 461	15 460
Autres produits financiers	833	12
Divers produits	5	5

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce : *Néant*

D) Engagements financiers : *Néant*

**E) Tableau de financement**

	01/10/2008 30/09/2009	01/10/2007 30/09/2008
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	16 884	17 747
Variation des provisions	0	0
Plus ou moins-values de cession d'actifs	0	-15
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16 884</b>	<b>17 732</b>
Variation des autres créances et dettes	-445	-138
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-445</b>	<b>-138</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>	<b>16 439</b>	<b>17 594</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de titres	-40	0
Cession d'actifs immobilisés	0	17
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)</b>	<b>-40</b>	<b>17</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés	-14 341	-14 342
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)</b>	<b>-14 341</b>	<b>-14 342</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>2 058</b>	<b>3 269</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)</b>	<b>78 466</b>	<b>75 197</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)</b>	<b>80 524</b>	<b>78 466</b>

F) Frais de recherche et de développement : *Néant*

G) Dettes garanties par des sûretés réelles : *Néant*.

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
<b><u>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
a) Capital social .....	7 648 848	7 648 848	7 648 848	7 648 848	7 648 848
b) Nombre d'actions existantes.....	478 053	478 053	478 053	478 053	478 053
<b><u>II.- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u></b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (y compris pdts financiers)	46 725 783	26 764 487	21 367 382	19 080 688	17 808 850
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions...	46 606 275	26 676 923	21 187 874	18 963 608	17 671 275
c) Impôts sur les bénéfices .....	327 318	992 810	1 175 194	1 216 751	786 978
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions ...	46 278 958	25 649 001	20 046 679	17 746 857	16 884 297
e) Résultat distribué.....	14 341 590	14 341 590	14 341 590	14 341 590	14 341 590
<b><u>III.- RESULTATS PAR ACTION</u></b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions .....	96,81	53,72	41,86	37,12	35,32
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions ...	96,81	53,65	41,93	37,12	35,32
c) Dividende net attribué à chaque action .....	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
<b><u>IV.- PERSONNEL</u></b>					
a) Effectif moyen pendant l'exercice.....	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale .....	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc...)	-	-	-	-	-

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RENDANT COMPTE :**

- ✧ des procédures de contrôle interne à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- ✧ de la gestion des risques mis en place au sein de la Société.

**ET DONNANT DES INFORMATIONS :**

- ✧ requises par l'article 225-68 du Code de Commerce et relatives au dispositif en matière de gouvernement de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ⇒ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2009,
- ⇒ du mode de fonctionnement du contrôle interne dans notre Société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du Lundi 21 Décembre 2009.

## **I.- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.-**

### **1.1.- Composition du Conseil d'Administration**

Votre Conseil d'Administration est composé de 18 membres, dont 6 sont considérés comme indépendants. La liste des membres du Conseil d'Administration de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres Sociétés, figure ci-après. Aucun règlement intérieur n'existe qui organise le fonctionnement du Conseil d'Administration. Conformément aux statuts les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour 6 ans alors que le code AFEP/MEDEF préconise des mandats d'une durée maximale de 4 ans. Néanmoins, le Conseil considère que ce point ne devrait pas constituer un obstacle à la bonne gouvernance de la Société dès lors que le Conseil veille à l'occasion des renouvellements et/ou nominations de nouveaux Administrateurs à assurer une composition harmonieuse de ses membres, qui contribue à son bon fonctionnement et à préserver la qualité de ses débats.

Il n'existe pas à ce jour une procédure formelle d'évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil mais à l'occasion de la réunion de fin d'année, un débat « informel » est engagé entre les membres sur les axes d'amélioration possibles concernant l'information sucrière et qui soit de nature à permettre une meilleure réflexion pour la prise de décision stratégique.

### **1.2.- Code de gouvernement d'entreprise.**

Dans sa séance du 16 Décembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé que le Code de Gouvernement d'entreprise auquel il se référerait sera celui résultant du rapport de l'AFEP et du MEDEF (Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'Octobre 2003 et de leurs recommandations de Janvier 2007 et d'Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux des Sociétés cotées).

### 1.3.- Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois. L'agenda des réunions du Conseil d'Administration était le suivant :

<b>Date</b>	<b>Points important de l'ordre du jour</b>	<b>Taux de présence des membres du Conseil d'Administration</b>
24 OCTOBRE 2008	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Déroulement de la campagne sucrière.</li><li>→ Situation commerciale. Situation sociale.</li><li>→ Décision d'investissements.</li><li>→ Perspectives de résultat.</li><li>→ Points sur les contentieux en cours.</li></ul>	88 %
16 DECEMBRE 2008	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Activité des filiales.</li><li>→ Situation commerciale.</li><li>→ Déroulement de la campagne sucrière.</li><li>→ Examen des budgets et travaux neufs et d'entretien des usines.</li><li>→ Présentation des comptes de l'exercice.</li><li>→ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.</li><li>→ Gouvernance de l'entreprise.</li></ul>	94 %
28 MAI 2009	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Situation commerciale.</li><li>→ Situation des emblavements.</li><li>→ Situation sociale.</li><li>→ Examen de la situation provisoire arrêtée à la date du 31 MARS 2009.</li><li>→ Point sur les contentieux en cours.</li></ul>	83 %

### 1.4.- Autres participants aux séances du Conseil d'Administration

Outre la présence du Secrétaire du Conseil, assistent aux réunions (de MAI et DECEMBRE) les Commissaires aux Comptes.

### 1.5.- Convocation des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués 15 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L.225.238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil lorsque celui-ci examine et arrête les comptes intermédiaires, ainsi que les comptes annuels.

### **1.6.- Informations des membres du Conseil d'Administration**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'Administration leur sont communiqués dans la mesure du possible avant la réunion.

### **1.7.- Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent ordinairement au Syndicat National des Fabricants de Sucre à PARIS 16°. Un calendrier des réunions est remis à la réunion d'OCTOBRE de l'année N pour l'année N+1.

### **1.8.- Comités spécialisés**

Il n'existe aucun comité spécialisé chargé de l'examen des questions spécifiques de la vie de l'entreprise. Il soit être signalé que la société mère de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, à savoir la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, a mis en place un comité d'audit.

### **1.9.- Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les membres du Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

### **2.0.- Critère d'indépendance des membres**

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'Administration et en référence du Code de gouvernement d'entreprise AFEF et MEDEF, sont les suivants :

- 1°) Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une Société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- 2°) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- 3°) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- 4°) Ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- 5°) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité.

### **Membres du Conseil d'Administration indépendants :**

- ⇒ Monsieur Jean-Marie GRATREAUX
- ⇒ Monsieur Bernard LHEURE
- ⇒ Monsieur Hervé LEJOSNE
- ⇒ Monsieur Patrick LEJOSNE
- ⇒ Sté INVELIOS CAPITAL SAS
- ⇒ COOPERATIVE AGRICOLE DE FINS

### 2.1.- Aucun membre du Conseil d'Administration n'est élu par les salariés

### 2.2.- Aucun censeur n'a été nommé

### 2.3.- Nomination des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Chaque membre du Conseil d'Administration doit détenir au minimum 1 action.

### 2.4.- Règle de répartition des jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé à 20.000 euros/an. Le montant est réparti sur la base du nombre de participants aux séances.

#### ⇒ Montant versé au titre de l'exercice 2008/2009

Monsieur Hubert BOINET	1.167
Monsieur Bernard BRICOUT	1.167
Monsieur Philippe CHRETIEN	1.167
Monsieur Francis DAMBRINE	1.167
Monsieur Daniel DELLOYE	1.181
Monsieur Denis DELLOYE	1.167
Monsieur Michel DELLOYE	1.167
Monsieur Philippe DELLOYE	1.167
Monsieur François-Xavier de La CHARIE	963
Monsieur Jean-Marie GRATREAUX	1.167
Monsieur Hervé LEJOSNE	1.167
Monsieur Patrick LEJOSNE	759
Monsieur Bernard LHEURE	1.167
Monsieur Patrice MOTTE	963
Monsieur Jacques VASSEUR	963
COOPERATIVE AGRICOLE DE FINS	1.167
S.A. SUCRERIE D'IWUY	1.167
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	1.167
<b>TOTAL :</b>	<b>20.000</b>



**1°) Composition du Conseil d'Administration de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>Noms</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date d'échéance de leur mandat</b>	<b>Fonction principale exercée dans la Société</b>
Daniel DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Président du Conseil d'Administration
Denis DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur Directeur Général
Hubert BOINET	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Bernard BRICOUT	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Philippe CHRETIEN	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Francis DAMBRINE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Philippe DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Michel DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
François-Xavier de La CHARIE	31 MARS 2008	2012	Administrateur
Hervé LEJOSNE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Patrick LEJOSNE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Bernard LHEURE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Patrice MOTTE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Jean-Marie GRATREUX	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Jacques VASSEUR	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Sté COOPERATIVE AGRICOLE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
S.A. SUCRIERE D'IWUY	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	27 MARS 2006	2012	Administrateur

### AUTRES MANDATS OU FONCTIONS

Daniel DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES (démission 1<sup>er</sup> février 2008).</li> <li>- Administrateur de la Sucrerie de TOURY.</li> </ul>
Denis DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil de Surveillance de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION</li> <li>- Représentant de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES</li> <li>- Directeur Général Délégué de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</li> <li>- Gérant de la SCI SOFIPAR.</li> <li>- Gérant de la SCI QUATUOR.</li> </ul>
Hubert BOINET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la SANTERROISE.</li> <li>- Vice-Président de la SICA PULPE HAUTE PICARDIE.</li> <li>- Vice-Président de A.S.M.I.S.</li> <li>- Administrateur du CEDUS.</li> </ul>
Bernard BRICOUT	NEANT
Philippe CHRETIEN	NEANT
Francis DAMBRINE	NEANT
Philippe DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES.</li> <li>- Membre du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.</li> <li>- Administrateur de la Sucrerie de TOURY.</li> </ul>
Michel DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.</li> <li>- Représentant de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</li> </ul>
François-Xavier de La CHARIE	NEANT
Jean-Marie GRATREAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la Société Immobilière de l'Arrondissement de PITHIVIERS.</li> <li>- Administrateur de la Sucrerie de TOURY.</li> </ul>
Hervé LEJOSNE	NEANT
Patrick LEJOSNE	NEANT
Bernard LHEURE	NEANT
Patrice MOTTE	- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.
Jacques VASSEUR	NEANT
Sté COOPERATIVE AGRICOLE	NEANT
S.A. SUCRERIE D'IWUY représentée par M. Henri-Louis DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué de la SA SUCRERIE D'IWUY.</li> <li>- Administrateur de la SA DUBUS</li> <li>- Administrateur de la SAS NORGEFI</li> </ul>
Sté INVELIOS CAPITAL SAS représentée par M. Philippe GESLIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Société INVELIOS est membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et du Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</li> <li>- Monsieur Philippe GESLIN est par ailleurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de CALYON, Crédit Foncier de MONACO, de L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, GECINA, d'EURO-DISNEY.</li> <li>- Censeur d'INVELIOS CAPITAL.</li> <li>- Gérant de GESTION FINANCIERE CONSEIL.</li> </ul> </li> </ul>

## **II.- RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE**

Il est rappelé que la loi sur la Sécurité Financière numéro 2003-706 publiée le 2 AOUT 2003 prévoit en son article 117 une obligation d'élaborer par le Président de votre Conseil, un rapport sur le contrôle interne.

Les Membres du Conseil d'Administration de votre Société s'impliquent dans le Contrôle Interne du Groupe.

Il doit être précisé que le Groupe ne dispose pas de service spécifique de Contrôle Interne (Auditeurs financiers affectés à cette mission). Celui-ci est directement exercé aux différents échelons de la hiérarchie à savoir Comptables des usines, Directeurs des usines, Chef Comptable et Responsable Trésorerie de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, Service du Secrétariat Général. Des délégations de pouvoir ont été établies dans ce sens.

L'importance d'un système de contrôle interne se traduit par la formalisation d'un certain nombre de procédures internes considérées comme essentielles au bon fonctionnement de l'activité de la Société dans un environnement de sécurité. Cette formalisation s'est traduite par l'élaboration d'un guide des procédures internes détaillant le déroulement des principaux processus opérationnels et financiers de la Société portant notamment sur les cycles achats de betteraves/production de sucre, ventes/clients, stocks (prix de revient), budgets des usines, trésorerie, traitement comptable, système informatique et personnel/payé.

Les principes prévalant à l'élaboration de ce guide ont été les suivants :

- veiller à la conformité des actes de gestion,
- satisfaire aux besoins d'information de la Direction,
- uniformiser les principes comptables nécessaires en consolidation,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources du Groupe,
- prévenir les erreurs et les fautes, de maîtriser les risques (industriels, environnementaux, accidents du travail et autres),
- et assurer un enregistrement correct en comptabilité de toutes les informations.

Ce manuel, diffusé par le Service Administratif du Groupe VERMANDOISE s'applique sans exception à toutes les filiales de votre Société.

Les procédures mises en place permettent de s'assurer de la réalité des opérations engageant le Groupe à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions,
- des procédures de décision et d'autorisation,
- des procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations,
- un accès informatique surveillé et organisé.

Ce manuel s'organise en cinq parties formant un tronc commun applicable à toutes les Sociétés du Groupe. Ce manuel constitue le référentiel en matière de contrôle interne. Il a été remis dans le cadre de leurs interventions aux Commissaires aux Comptes des différentes Sociétés du Groupe. Il a donné lieu à échange de vues et vérification par leurs soins de la bonne mise en œuvre des pratiques recensées.

Les cinq parties traitant du contrôle interne sont les suivantes :

## **I.- POLITIQUE DU GROUPE**

Ce chapitre définit le périmètre du Groupe dans lequel les procédures décrites dans le manuel sont applicables. Elles définissent le principe de séparation des tâches. Il y est traité de la sécurité informatique.

## **II.- ORGANISATION DES SERVICES**

Cette partie passe en revue tous les services du Siège et des usines (services achats, services comptables, services expéditions, service commercial, service trésorerie, services betteraviers, service social, service consolidation, contrôle interne et activités agricoles). Elle définit l'ensemble des procédures qui sont applicables à chacun de ces services.

## **III.- INFORMATION DES TIERS**

Cette partie recense toutes les publications, et informations diverses que la Société est amenée à diffuser.

## **IV.- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – SURVEILLANCE**

Les travaux de préparation des réunions du Conseil sont définis dans ce chapitre (liste des documents à remettre aux Administrateurs).

## **V.- RISQUES ET ASSURANCES**

Cette partie est consacrée à l'inventaire des différentes polices souscrites par le Groupe et ayant pour objet de le couvrir en cas de sinistre.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre du programme de vérification du respect des procédures de contrôle interne, l'audit, cet exercice, a porté sur la gestion de la trésorerie. Il doit être indiqué qu'une réorganisation a été effectuée en début d'année 2009 visant à une dissociation totale des tâches entre la tenue de la comptabilité et les opérations liées à la trésorerie au niveau de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. L'audit a permis de constater que l'ensemble des règles prévues par les procédures internes du Groupe était respecté.

\*\*\*\*\*

S'agissant de la gestion de la trésorerie, les règles de prudence conduisent la Direction à maintenir comme types de placement essentiellement le certificat de dépôt (pour une très large part auprès de la Banque Postale) et marginalement des SICAV monétaires sécurisées constituées de bons du Trésor.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA  
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL  
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE  
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT  
DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

-==--

**- EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 -**

-==--

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil - Société Anonyme et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

**Paris La Défense, le 15 janvier 2010**

**Paris, le 15 janvier 2010**

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG S.A.*

**David ELKAIM**

**Claire GRAVEREAU**

*Associée*

## **EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

-----

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 17.729.379 euros contre 19.002.241 euros. Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2009 ressort à 16.884.297 euros contre 17.746.857 euros l'exercice précédent. Cette baisse du résultat provient du moindre rendement de la trésorerie placée, dû à la baisse du loyer de l'argent. Les produits financiers s'élèvent à 2.174 K€ contre 3.542 K€. Le dividende distribué par la filiale, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, a été maintenu au même niveau soit 15.460 K€.

Le Conseil proposera à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de maintenir le dividende à son niveau de l'exercice précédent soit 30 euros.

Les comptes consolidés au 30 SEPTEMBRE 2009 de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL, dont les principales filiales sont la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrerie de TOURY font apparaître un résultat net de l'ensemble consolidé de 23.824 K€ contre 13.359 K€ l'exercice précédent.

Les résultats des activités sucrerie sont en très forte progression. L'absence de décision de retrait de BRUXELLES et un contexte commercial plus favorable du fait de l'assainissement du marché sont les deux facteurs principaux d'amélioration du résultat.

La campagne 2009/2010 s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les rendements, du fait d'une richesse en sucre très élevée, ont été à nouveau battus et s'affichent à plus de 14 T de sucre/Ha.

La production du Groupe devrait être de l'ordre de 600.000 Tonnes de sucre (tous usages confondus y compris la production de sirops et de jus transformés an alcool).

Les résultats consolidés de l'exercice 2009/2010 seront en progression sous l'effet d'une baisse de certains coûts (transport et énergie) mais grâce également à un contexte de commercialisation des sucres plus favorable.

**PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES**

-=-=-=-=-

**Première Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008 et clos le 30 SEPTEMBRE 2009,
- b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 16.884.296,50 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article L. 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

**Troisième Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- 1°) du rapport du Président du Conseil d'Administration rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- 2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.



#### **Quatrième Résolution.-**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit .....	16.884.296,50 €
qui, augmenté du report à nouveau soit .....	52.681.461,49 €
forme un total distribuable de .....	<u>69.565.757,99 €</u>
1°) aux actionnaires soit.....	14.341.590,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit.....	55.224.167,99 €
<b>TOTAL :</b>	<u>69.565.757,99 €</u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 30 euros par action imposable suivant la réglementation en vigueur sera payable à partir du MARDI 30 MARS 2010.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

<b>EXERCICES</b>	<b>DIVIDENDE</b>
01/10/2005-30/09/2006	30,00 €
01/10/2006-30/09/2007	30,00 €
01/10/2007-30/09/2008	30,00 €

#### **Cinquième Résolution.-**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes suppléant le Cabinet GVA Expertise – JFD Audit et nomme en remplacement le Cabinet SNR AUDIT pour la durée du mandat restant à courir (soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015).

#### **Sixième Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2008/2009 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

#### **Septième Résolution.-**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.



**SOCIETE SUCRIERE  
DE PITHIVIERS LE VIEIL**

-----

**COMPTES CONSOLIDES**

**AU 30 SEPTEMBRE 2009**

-----



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
**DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2009**

-=-=-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 233-16 et 233-26 du Code du Commerce relatifs aux comptes consolidés des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2009 de votre Société, de ses filiales la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, de sa sous-filiale industrielle la Sucrierie de TOURY, et de la sous-filiale financière NORPAR.

Le rapport du Conseil présenté au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire vous donne toutes indications utiles sur les résultats tant de votre Société que de ses filiales et sous-filiales.

**I.- RESULTATS CONSOLIDES DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL AU 30 SEPTEMBRE 2009**

L'analyse comparée des résultats des deux exercices fait apparaître :

- Un résultat opérationnel à 30.273 K€ en forte hausse par rapport à celui de l'exercice précédent à 10.489 K€. Les raisons de cette importante progression ont été développées dans le rapport de gestion sur les comptes sociaux. Il s'agit d'une part de la décision d'absence de retrait (anciennement déclassement) qui a un double impact : les volumes commercialisés au titre du quota sont plus importants et la contribution appelée sur les sucres « retraités » ou « déclassés » - qui sont en fait des sucres hors quota – au titre de la redevance de restructuration, disparaît (soit une économie de + 9 Millions d'euros) et d'autre part, d'un contexte globalement plus favorable pour la commercialisation des sucres. En revanche, les résultats des activités distillerie et sécherie de la sucrierie de TOURY sont en net retrait.
- Le résultat financier est en baisse significative à 5.549 K€ contre 9.029 K€ par suite de la diminution des taux du marché financier.
- La charge de l'impôt est de 11.998 K€ contre 6.159K€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 23.824 K€ contre 13.359 K€ l'exercice précédent.

L'annexe à ces comptes vous donne toutes informations sur les modalités de leur élaboration.

## **II.- L'ACTIVITE DU GROUPE**

### **1°) La campagne sucrière 2008/2009**

Les données essentielles de cette campagne peuvent être résumées comme suit :

- ➔ Une production de sucre blanc de 478.010 Tonnes et de 528.450 Tonnes, si l'on ajoute les sirops et les jus partis vers la distillerie. Par comparaison, la production de la campagne précédente était de 422.358 Tonnes de sucre blanc et 448.933 Tonnes en ajoutant les sirops et jus. Cette augmentation de production de sucre blanc de 55.652 Tonnes, du fait de l'absence de mesure de retrait, a été en très grande partie commercialisée en sucres du quota. La production d'alcool de la sucrerie de TOURY a été de 566.327 Hectolitres.
- ➔ Les rendements ressortent en moyenne pour le Groupe à 89,07 Tonnes/Ha à 16° avec un niveau record de 95,9 Tonnes (+ 10 %) à TOURY et 86,47 T (+ 8,7 %) à SAINTE-EMILIE, soit une progression par rapport à la campagne précédente de + 6,8 % au niveau du Groupe. C'est pourtant avec dix jours de retard que les semis avaient été effectués mais ce handicap a pu être rattrapé grâce à des alternances de périodes sèches et pluvieuses. L'été humide de l'année 2008 a permis de disposer de betteraves volumineuses et l'ensoleillement de l'automne a étonnamment favorisé l'enrichissement en sucre. La richesse moyenne ressort à 18,72°. La tare terre plus élevée que les campagnes précédentes s'établit à environ 14,6 %, soit une augmentation de plus de 23 % par rapport à 2007/08.
- ➔ D'un point de vue technique, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions. Sur le plan économique, comme il a été signalé dans le rapport sur les comptes sociaux, la hausse de l'énergie du début de l'année 2008 a fortement renchéri le coût d'achat du fuel pour l'exercice 2008/09.

### **2°) L'environnement économique**

- ➔ Donnée fondamentale de la campagne, la Commission de BRUXELLES n'a pas appliqué de retrait préventif au titre de la campagne 2008/09. Pour mémoire, il faut remonter à la campagne 2004/05 où aucun déclassement (terminologie de l'époque) n'avait été appliqué. Entretemps, le « retrait » a été respectivement de 13,99 % en 2005/06, 15,33 % en 2006/07 et 13,5 % en 2007/08.

La campagne 2008/09 est la troisième et dernière campagne de la période transitoire de la nouvelle O.C.M. sucre, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

## 2.1 Bilan de la Réforme sucrière

### ➔ Abandon de quota pour la France

(rappel)

Milliers de Tonnes	Quotas de base 2006/07	Quotas supplémentaires	Abandons avant 2008	Abandons 2008	% par rapport à 2006/07	Quotas 2008/09 et 2009/10
Sucre	3 289,0	351,7	0	683,7	-20,80%	2 957
Isoglucose	19,8	7,8	27,6	0	-100%	0
Inuline	24,5	0	24,5	0	-100%	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 333,3</b>	<b>359,5</b>	<b>52,1</b>	<b>683,7</b>	<b>- 22 ,1 %</b>	<b>2 957</b>

### ➔ Au niveau de l'U.E.

- ✓ Avant la Réforme, 23 pays sur 27 produisaient du sucre. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 18, 5 pays ont totalement renoncé : Irlande, Slovénie, Lettonie, Bulgarie, Portugal continental.
- ✓ Six Etats membres ont réduit de 44 % ou plus leur production : Hongrie (- 75 %), Italie (- 67 %), Slovaquie (- 50 %), Espagne (- 50 %), Grèce (- 50 %) et Finlande (- 44 %).
- ✓ Les pays ayant abandonné plus de 50 % de leur quota ainsi que la Finlande bénéficient d'aides supplémentaires aux planteurs de betteraves (U.E. et nationales) de plus de 10 € par tonne de betteraves.
- ✓ Des besoins traditionnels de raffinage supplémentaires ont été octroyés.

### ➔ U.E. – Evolution des quotas sucre

<b>Avant réforme</b>	<b>17,441 Millions de tonnes</b>
<b>+ Quotas supplémentaires</b>	<b>+ 1,013 M.T.</b>
<b>+ Adhésion Bulgarie et Roumanie</b>	<b>+ 0,114 M.T.</b>
<b>- Abandons 2006/07 et 2007/08</b>	<b>- 1,825 M.T.</b>
<b>- Abandons 2008/09 et 2009/10 (Espagne)</b>	<b>- 3,405 M.T.</b>
	<b>} - 5,230 M.T.</b>
<b>Quotas 2009/10</b>	<b>= 13,337 M.T.</b>

- ➔ 66 % du quota 2009/10 est réalisé par 4 pays (la France : 24 %, l'Allemagne : 23 %, la Pologne : 11 % et le Royaume-Uni : 8 %).

## **2.2 Problématique des exportations de sucre**

### ✓ Sucres du quota

La campagne 2008/09 a marqué un tournant dans l'histoire de l'O.C.M. sucre. En effet, conformément à la Réforme, les restitutions pour l'exportation de sucre du quota ont été suspendues, conduisant à la fin des exportations de sucre du quota avec restitution vers les pays tiers. Il en a été de même pour les restitutions à l'exportation des produits sucrés, toutefois, les exportateurs concernés ont pu bénéficier de reliquats de certificats dont les périodes de validité ont été prolongées de 5 à 10 mois.

### ✓ Sucres hors quota

Pour la campagne 2008/09, les données chiffrées telles qu'elles ressortent du tableau ci-après sont les suivantes :

- Disponibles (avant report sur N + 1) de 2,884 Millions de Tonnes, soit 1,400 Millions de Tonnes de plus que la campagne précédente.
- Des débouchés possibles vers l'industrie chimique et l'alcool de 2,160 Millions de Tonnes, sachant que 180.000 Tonnes proviendront d'importations de pays tiers (coef. explication ci-dessous).
- Un solde résiduel – sous ces hypothèses – de l'ordre de 900.000 Tonnes.

Dès lors que l'Europe n'était plus présente sur les marchés d'exportation de sucre du quota (pour les raisons exposées ci-dessus) et que son droit d'exporter, autorisé et inscrit à l'O.M.C. est de 1,350 Millions de Tonnes, il y avait donc une possibilité incontestée d'exporter les sucres excédentaires de la campagne. Les professionnels n'ont pas tardé à le faire valoir auprès de la Commission. Dans le même temps, les industries de la fermentation et de la levure faisaient également pression pour bénéficier d'un droit d'importation pour leurs besoins... (alors que les producteurs disposaient de larges quantités excédentaires !). La Commission de BRUXELLES a accédé à leur demande, octroyant un droit d'importation de 400.000 Tonnes. Par ailleurs, elle a ouvert un contingent d'exportation pour le hors quota de 650.000 Tonnes.

En définitive, sur la campagne – et dans un contexte d'envolée des cours mondiaux du sucre – BRUXELLES a accordé un contingent supplémentaire de droits d'exportation de sucre hors quota de 300.000 Tonnes. Quant aux importations réalisées par les « levuriers », elles n'ont été que de 180.000 Tonnes.

Ainsi, sur la campagne l'exportation de sucres hors quota est redevenue possible. Toutefois, il doit être souligné que les exportations obéissent à des contraintes réglementaires très lourdes. Alors que les exportations de sucre hors quota avant 2006 étaient « quasiment libres », celles effectuées sous l'empire du nouveau règlement sont conditionnées par l'obtention d'un certificat, dans le cadre d'un contingent, étant entendu qu'une caution significative doit être constituée pour toute opération d'exportation.



### **2.3 Trafic de perfectionnement actif**

En conséquence de la fin des exportations de sucre du quota avec restitutions, les industries de seconde transformation se sont rapprochées de la Commission de BRUXELLES pour obtenir le droit de pouvoir importer des pays tiers, sans droit de douane, du sucre et sous réserve de le réexporter après avoir incorporé ce sucre dans des produits dits transformés (procédure dite du trafic de perfectionnement actif). Cela signifie, pour notre secteur, autant de parts de marché perdues pour le sucre du quota. Certes, les prix actuels du marché mondial n'incitent pas à importer mais dans une conjoncture dépressive, les importations, à ce titre, pourraient être conséquentes. Curieusement, la décision relative à la procédure de trafic de perfectionnement actif relève à BRUXELLES d'un comité des douanes présidé par la D.G.T.A.X.U.D. et semble échapper aux règles de l'O.C.M. sucre.

### **2.4 L'ouverture du marché aux P.M.A.**

En conséquence de la Réforme sucrière de 2006, l'U.E. est maintenant importatrice d'un tonnage minimal de l'ordre de 2,8 Millions de Tonnes (consommation de l'U.E. : 16,1 Millions de Tonnes – sucre du quota : 13,3 Millions de Tonnes). Dans ce contexte, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009, les pays les moins avancés peuvent exporter sans limite de volume et sans droit de douane vers l'U.E. du sucre blanc ou du sucre brut destinés ou non au raffinage. Dans les faits, les possibilités d'exportation vers l'U.E. – pour les P.M.A. – ne sont ouvertes qu'aux pays traditionnellement exportateurs ou ayant un potentiel d'exportation pour éviter qu'un pays P.M.A. non producteur, n'importe du sucre du marché mondial et ne le réexporte vers l'U.E. De la sorte, sur les 50 pays P.M.A., seuls 16 sont référencés. En outre, les « importateurs » situés en Europe doivent être enregistrés et avoir exercé une activité dans les échanges de sucre pendant une certaine période pour obtenir l'autorisation d'importer (les fabricants de sucre européens sont également autorisés à réaliser de l'importation). Le Règlement 828/2009 a fixé un prix minimum d'importation à 90 % du prix de référence (soit 363,96 €/T pour le sucre blanc et 301,7 €/T pour le sucre brut).

Il est regrettable qu'au fil du temps les références à des mesures dites de sauvegarde – de nature à assurer une certaine protection pour la filière sucrière européenne – se fassent de plus en plus discrètes. Rappelons en effet que la Commission, lors de la mise en place de la Réforme sucre en 2005, indiquait que toute augmentation substantielle d'une campagne sur l'autre (plus 25 %) d'exportations de sucre vers l'U.E., de la part d'un pays P.M.A., déclencherait de facto une procédure visant à mettre en œuvre des mesures de surveillance, voire de suspension des exportations du sucre concerné. Cette déclaration d'intention, rassurante pour la filière, semble aujourd'hui devenue « lettre morte ». Certes, un dispositif est prévu qui concerne les pays A.C.P. (non P.M.A.) ayant signé un accord de partenariat économique mais les « garde-fous » prévus n'empêcheront pas les exportations vers l'Europe d'imploser dès lors que les cours mondiaux du sucre seront à des niveaux médiocres.

On trouvera ci-dessous les perspectives possibles d'exportation vers l'U.E. dans les années à venir.

Milliers de Tonnes	Avant Réforme 2006	2008/09 prévisions	2009/10 prévisions	Prévisions à partir de 2010/11
ACP Protocole	1 300	1 300	} 2 200	} 3 500
ACP QC AOE 08/09	200	230		
PMA Quota	100	205		
PMA Hors Quota	0	50		
<b>Total ACP PMA</b>	<b>1 600</b>	<b>1 785</b>		
Quotas Balkans	400	380	380	380
Quotas Bulgarie + Roumanie transitoires	-	528	-	-
CXL (Brésil, Australie, Cuba, ...)	98	107	667	667
Autres quotas (Inde, Moldavie)	10	20	30	30
<b>Total Quotas</b>	<b>508</b>	<b>1 035</b>	<b>1 077</b>	<b>1 077</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 108</b>	<b>2 820</b>	<b>3 277</b>	<b>4 577</b>

Source S.N.F.S., réunion COPANIEF 05/06/2009

#### POTENTIEL D'EXPORTATION VERS L'U.E. DES PAYS A.C.P. / P.M.A. (O. I. S.)

	ACTUEL	PROJECTIONS A PARTIR DE 2010/11
Maurice	510	600
Soudan	27	585
Guyana	213	295
Fidji	237	255
Swaziland	177	240
Zambie	55	225
Mozambique	55	220
Zimbabwe	67	220
Jamaïque	155	90
Malawi	55	80
Cambodge	8	75
Tanzanie	25	75
Belize	65	70
Trinité et Tobago	55	70
La Barbade	35	56
Laos	7	50
Autres	187	246
<b>TOTAL</b>	<b>1 933</b>	<b>3 452</b>

O. I. S. : Organisation Internationale du Sucre.

En regard de ces deux tableaux, il est intéressant de mettre en parallèle les possibilités de développement des capacités de raffinage dans l'U.E. :

Pays	Raffineries existantes	Nouvelles raffineries ou projets
Royaume-Uni	• Tate & Lyle	• Cantley (British Sugar)
Portugal	• RAR • Alcantara Refinerias (Tate & Lyle)	• DAI/Coruche (SFIR)
France	• Marseille (Saint Louis Sucre/Erstein)	
Finlande	• Kantvik (Nordzucker)	
Suède	• Arlov (Nordzucker)	
Espagne		• Azurarera Ebro (British Sugar) • Acor/Tereos
Bulgarie	6 raffineries	
Roumanie	7 raffineries ou sucreries/raffineries	
Italie		• Brindisi (SFIR) ?
Pays-Bas		• Suiker Unie
Pologne		• Chelmza (Nordzucker) • Glinojock (British Sugar) ? • KSC ? • Pfeifer & Langen
Allemagne		• Euskirchen (Pfeifer & Langen) ?
Bosnie Herzégovine		• Studen (Agrana)

Source S.N.F.S., réunion COPANIEF 05/06/2009

## 2.5 Analyse des bilans sucre

### BILAN U.E. à 2008/2009 (Source FRANCE AGRIMER)

(En 1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
<b>I.- RESSOURCES</b>			<b>II.- UTILISATIONS</b>		
<b>1.- Stocks au 1/07 – 1/10</b>	<b>2.882</b>	<b>0</b>	<b>1.- Consommation intérieure</b>	<b>16.020</b>	<b>2.160</b>
- Libres	1.869	0	1.1.- dont industrie chimique		960
- Intervention	319	0	1.2.- dont éthanol		1.200
- Report / retrait	694		<b>2.- Exportations sur pays tiers de sucre en l'état</b>	<b>200</b>	<b>650</b>
<b>2.- Production « fraîche »</b>	<b>12.458</b>	<b>2.884</b>	<b>3.- Exportations de sucre sous forme de produits transformés</b>	<b>900</b>	
<b>3.- Importations des pays tiers de sucre en l'état</b>	<b>2.720</b>	<b>180</b>	<b>III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE</b>		
<b>4.- Importations des pays tiers de sucre sous forme de produits transformés</b>	<b>550</b>	<b>0</b>	- Libres	<b>1.490</b>	
			- Intervention	0	
			- Retrait	0	
			- Report	0	<b>254</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>18.610</b>	<b>3.064</b>	<b>TOTAL DES UTILISATIONS</b>	<b>18.610</b>	<b>3.064</b>

## BILAN FRANCAIS (Source FRANCE AGRIMER)

(En 1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
<b>I.- RESSOURCES</b>			<b>II.- UTILISATIONS</b>		
<b>1.- Stocks au 1/10</b>	<b>372</b>	<b>0</b>	<b>1.- Consommation intérieure</b>	<b>2.050</b>	<b>805</b>
- Libres	304		1.1.- alcool et éthanol		620
- Stocks français en Belgique	6		1.2.- chimie et pharmacie		185
- Intervention	0		<b>2.- Exportations de sucre en l'état</b>	<b>1.599</b>	<b>378</b>
- Report	63		2.1.- Exportations vers l'U.E. (hors Belgique)	1.500	50
<b>2.- Production</b>	<b>3.143</b>	<b>1.211</b>	2.2.- Exportations vers les pays tiers		
- Métropole	2.893	1.211	- Avec restitutions	99	
- DOM	250		- Sucre hors quota		320
<b>3.- Importations de sucre en l'état</b>	<b>370</b>	<b>16</b>	2.3 – Livraisons RUP		8
3.1.- Importations ACP et autres	160	16	<b>3.- Exportations de sucre sous forme de produits sucrés</b>	<b>690</b>	
3.2.- Importations de l'UE	210		<b>III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE</b>		
<b>4.- Importations de sucre sous forme de produits transformés</b>	<b>720</b>		- Libres	<b>266</b>	<b>0</b>
			- Intervention	0	0
			- Report / retrait	0	<b>44</b>
			- Stock français en Belgique	0	0
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>4 605</b>	<b>1 227</b>	<b>TOTAL STOCKS AU 30/09</b>	<b>4.605</b>	<b>1.227</b>

### 📉 Bilan de l'Union Européenne.

La production fraîche totale ressort à 15,342 M.T. contre 17,094 M.T. la campagne précédente, soit – 1,752 M.T.. Cette baisse est la conséquence directe des décisions d'abandons de quota dans le cadre de la Réforme sucre.

Les surfaces ensemencées pour 2008/2009 s'établissent à 1,474 M.Ha contre 1,698 M.Ha (soit – 13 %). Les diminutions les plus importantes en pourcentage se situent en Hongrie (- 82 %), Tchéquie (- 42 %), Lituanie (- 42 %), Italie (- 27 %), Belgique (- 26 %), et Pologne (-15 %) ; un lot de pays a des diminutions autour de 10 % : il s'agit de la France, de la Finlande, de l'Espagne et du Danemark. En valeur absolue, les baisses les plus significatives concernent la France (- 38.000 Ha), la Pologne (- 34.000 Ha), la Hongrie (- 31.000 Ha), l'Italie (- 23.000 Ha) et la Belgique (- 22.000 Ha).

Les rendements quant à eux étaient en nette amélioration à 10,2 Tonnes de sucre/Ha contre 9,90 Tonnes de sucre/Ha.

La production sous quota est de 12,458 M.T. contre 14,326 M.T. la campagne précédente où le retrait était de 13,5 %. Il s'ensuit que la production hors quota est à peu près équivalent d'une campagne à l'autre à 2,884 M.T. pour 2008/2009 contre 2,768 M.T. la campagne précédente.

Les importations de sucre en l'état et de sucre sous forme de produit transformé sont du même ordre de grandeur d'une campagne sur l'autre à environ 3,450 M.T.

S'agissant des utilisations, on notera que la consommation européenne est stable à environ 16 M.T. S'agissant des débouchés pour les sucres hors quotas, comme il a été expliqué ci-dessus, le volume vers l'industrie chimique et l'éthanol sera de l'ordre de 2,1 M.T., quant aux exportations de sucre hors quota, dans le bilan ci-dessus, elles apparaissent à 650.000 Tonnes, toutefois, un contingent supplémentaire de 300.000 Tonnes a été accordé par la Commission portant ainsi le tonnage total exporté au titre de cette campagne à 950.000 Tonnes.

Les stocks libres ressortent à 1,49 M.T. contre 2,58 M.T.. A ce niveau, ils représentent un peu plus d'un mois de consommation en Europe, ce qui est relativement bas.

### **▾ Bilan français.**

La production fraîche totale ressort à 4,3 M.T. contre 4,7 M.T.. On rappelle que les surfaces ont baissé de 11 % en France entre les deux campagnes.

La consommation est stable à 2 M.T.. Les exportations de sucre en l'état vers l'U.E. s'établissent à 1,6 M.T. contre 1,8 M.T. la campagne précédente. Les exportations de sucre hors quota ressortent à 320.000 Tonnes. A la fin de la campagne, les stocks libres apparaissent à 266.000 Tonnes contre 317.000 Tonnes la campagne précédente.

## **2.6 Contentieux relatif aux cotisations à la production**

En 2004, les fabricants de sucre ont contesté le niveau de cotisation à la production versé au titre des campagnes 2001/02 à 2005/06.

Pendant cette période, le principe d'autofinancement s'appliquait à l'O.C.M. sucre. Le montant des restitutions attribuées au sucre du quota, exporté vers les pays tiers en l'état ou sous forme de produits transformés contenant du sucre, était financé par des cotisations à la production sur les sucres A et B du quota. Le montant de la cotisation sur le sucre B du quota était ajusté chaque année pour respecter ce principe d'autofinancement.

Les cotisations étaient calculées réglementairement pour couvrir une dépense de restitution égale à la multiplication d'un « excédent exportable » en Tonnes par une « perte moyenne » en euros par Tonne.

L'excédent exportable était calculé en prenant pour assiette toutes les exportations de sucre et y compris celles contenues dans des produits transformés n'ayant pas bénéficié de restitutions. En revanche, pour la détermination de la perte moyenne, BRUXELLES ne tenait pas compte de ces exportations (produits transformés sans restitution). Or, cette omission – illogique en soi – a pour effet de majorer la perte moyenne et le montant des cotisations à la production dues. C'est ainsi que la filière sucrière a – à tort – acquitté des cotisations pour un montant au niveau de l'Union Européenne de 300 Millions d'euros, soit un bon tiers pour la France et, pour le Groupe VERMANDOISE, environ 11 Millions d'euros (sans les intérêts).

Cette affaire a été portée devant les instances judiciaires françaises lesquelles ont posé une question préjudicielle à la Cour de LUXEMBOURG. Cette dernière, dans un arrêt du 8 mai 2008, a invalidé le règlement fixant les cotisations à la production. Dans ces conditions, BRUXELLES devait donc publier un nouveau règlement. Après beaucoup de péripéties, tant devant la Commission que le Conseil, c'est finalement un règlement du Conseil qui fixe les modalités de calcul des cotisations à la production mais en faisant une interprétation – du point de vue des professionnels – erronée, de l'arrêt de la Cour de LUXEMBOURG. En effet, il résulte de ce nouveau règlement que BRUXELLES ne serait débiteur que de la somme de 10 Millions d'euros alors même que la profession réclamait 300 Millions d'euros. Cette situation est inacceptable par la filière qui va très probablement porter à nouveau cette affaire devant les instances judiciaires.

Sur un plan comptable, votre Groupe a neutralisé le produit attendu de ce procès par une provision de même montant.

### **3) La campagne sucrière 2009/2010.**

#### **3.1 Caractéristiques de la campagne : des rendements à nouveau records !**

En effet, des semis effectués avec trois semaines d'avance dans des sols régénérés par les froides températures de l'hiver ont permis à la plante de se développer de façon optimale. Une pluviométrie soutenue jusqu'en Juillet suivie d'un bel ensoleillement permettent d'atteindre des rendements records se situant à 95 Tonnes à 16° pour le Groupe (soit + 6,6 %).

Le développement de la plante est tel que le tonnage de sucre à l'hectare avoisine 14 Tonnes pour le Groupe ; l'usine de TOURY réalise à nouveau la meilleure performance avec 15,1 Tonnes. C'est au sud de Paris que se situent les richesses les plus élevées à environ 21° alors qu'à SAINTE-EMILIE elles se situent à 20° et à FONTAINE LE DUN à 19°. Les arrachages se sont déroulés dans de bonnes conditions, la pluviométrie étant relativement faible sur la première partie de l'automne. La tare terre devrait être basse et dans ces conditions, des économies substantielles seront réalisées sur les frais de transport grâce à la richesse élevée en sucre et à la faible tare terre.

Le production totale devrait être de l'ordre de 600.000 Tonnes de sucre, en hausse de 75.000 Tonnes (+ 14 %) dont 66.000 Tonnes de sirop et jus vert destinés à la distillerie. Ce chiffre est également un record pour le Groupe.

La distillerie de TOURY devrait produire durant l'exercice 600.000 HI d'alcool (+ 2,2 % par rapport à la campagne précédente).

Le coût de l'énergie sera moindre pour cet exercice.

#### **3.2 La situation communautaire**

Dans un contexte de cours mondiaux particulièrement élevés, une situation européenne équilibrée, aucune mesure de retrait pour la campagne 2009/2010 n'a été décidée. Ce sera donc la deuxième année consécutive où les producteurs de sucre bénéficieront d'un quota plein.

➤ Les bilans.

**BILAN U.E. à 27** (Source FRANCE AGRIMER)

(En 1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
<b>I.- RESSOURCES</b>			<b>II.- UTILISATIONS</b>		
<b>1.- Stocks au 1/07 – 1/10</b>	<b>1.744</b>	<b>0</b>	<b>1.- Consommation intérieure</b>	<b>15.900</b>	<b>2.200</b>
- Libres	1.490	0	1.1.- dont industrie chimique		900
- Intervention	0	0	1.2.- dont éthanol		1.300
- Report / retrait	254		<b>2.- Exportations sur pays tiers de sucre en l'état</b>	<b>0</b>	<b>1.570 - 1.750</b>
<b>2.- Production « fraîche »</b>	<b>12.859</b>	<b>4.126</b>	<b>3.- Exportations de sucre sous forme de produits transformés</b>	<b>960</b>	
Retrait converti en hors quota	0	0			
<b>3.- Importations des pays tiers de sucre en l'état</b>	<b>2.900</b>	<b>0</b>	<b>III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE</b>		
<b>4.- Importations des pays tiers de sucre sous forme de produits transformés</b>	<b>580</b>		- Libres	1.223	
			- Intervention	0	
			- Retrait		
			- Report	0	176 - 356
			<b>TOTAL STOCKS AU 30/09</b>	<b>1.223</b>	<b>176 - 356</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>18.083</b>	<b>4.126</b>	<b>TOTAL DES UTILISATIONS</b>	<b>18.083</b>	<b>4.126</b>

**BILAN FRANCAIS** (Source FRANCE AGRIMER)

(En 1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
<b>I.- RESSOURCES</b>			<b>II.- UTILISATIONS</b>		
<b>1.- Stocks au 1/10</b>	<b>310</b>	<b>0</b>	<b>1.- Consommation intérieure</b>	<b>2.050</b>	<b>885</b>
- Libres	266	0	1.1.- alcool et éthanol		700
- Stocks français en Belgique	0		1.2.- chimie et pharmacie		185
- Intervention	0		<b>2.- Exportations de sucre en l'état</b>	<b>1.500</b>	<b>858</b>
- Report	44		2.1.- Exportations vers l'U.E. (hors Belgique)	1.500	100
<b>2.- Production</b>	<b>3.192</b>	<b>1.813</b>	2.2.- Exportations vers les pays tiers		750
- Métropole	2.912	1.813	- Avec restitutions		
- DOM	280		- Sucre hors quota		
<b>3.- Importations de sucre en l'état</b>	<b>370</b>	<b>0</b>	<b>3.- Exportations de sucre sous forme de produits sucrés</b>	<b>690</b>	
3.1.- Importations ACP et autres	160	0			
3.2.- Importations de l'UE	210		<b>III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE</b>		
<b>4.- Importations de sucre sous forme de produits transformés</b>	<b>720</b>		- Libres	352	0
			- Intervention	0	0
			- Report / retrait	0	70
			- Stock français en Belgique	0	0
			<b>TOTAL STOCKS AU 30/09</b>	<b>352</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>4.592</b>	<b>1.813</b>	<b>TOTAL DES UTILISATIONS</b>	<b>4.592</b>	<b>1.813</b>

#### ➔ Bilan communautaire

La production pour cette campagne ressort à presque 17 M.T ( + 1,6 M.T., + 10 %). C'est le double effet d'une augmentation des surfaces européennes, celles-ci passent de 1,47 M.Ha à 1,540 M.Ha et d'une augmentation très sensible des rendements compte tenu des excellentes conditions climatologiques : en moyenne 11 Tonnes sucre / Ha contre 10,20 Tonnes sucre / Ha. Il s'ensuit que la production hors quota ressort à 4,1 M.T. ce qui posera le problème de son écoulement (cf ci-dessous). Les importations vers l'Europe compte tenu de prix mondiaux très élevés n'ont aucune raison d'augmenter et sont stabilisées à 3,4 M.T.

La consommation demeure stable à 16 M.T.

La problématique de cette campagne demeure les débouchés pour les sucres hors quota dont le tonnage a augmenté de plus de 50 %. Les débouchés vers l'industrie chimique et l'éthanol n'étant pas extensibles et se situant à 2,2 M.T., le solde disponible ressort à 1,9 M.T.. Si l'on déduit les 300.000 Tonnes provenant de la campagne précédente (contingent supplémentaire ouvert par la Commission au titre de la campagne 2008/2009) il reste un solde d'1,6 M.T.. Les possibilités d'exportations dans le cadre de l'OMC sont de 1,350 M.T.. Il s'ensuit qu'un tonnage de l'ordre de 250.000 Tonnes sera reporté sur la campagne suivante. S'agissant des exportations de sucre hors quota, comme il a été indiqué plus haut, celles-ci s'avèrent, compte tenu des contraintes réglementaires, de plus en plus complexes à réaliser.

#### ➔ Bilan français

La production « fraîche » ressort à 5 M.T. contre 4,3 M.T. la campagne précédente, soit une augmentation de 0,7 M.T. ou encore de 16 %. Comme pour l'U.E. c'est le double effet d'une augmentation des surfaces (+ 6 %) et surtout du rendement qui atteint en moyenne 14 T / Ha.

Comme pour l'U.E. cette croissance de production va impacter l'écoulement des sucres hors quota.

La consommation estimée est stable à 2 M.T. Les besoins vers l'éthanol et la chimie sont évalués à 885.000 T. Il s'ensuit que les exportations de sucre hors quota pourraient être de l'ordre de 750.000 T soit plus de la moitié des exportations de sucre de l'U.E.

Les stocks au titre du sucre du quota sont évalués à 350.000 T soit environ deux mois de consommation.

#### **4°) Le marché mondial**

Après deux campagnes fortement excédentaires en 2006/2007 et 2007/2008, la campagne 2008/2009 au niveau mondial marque un retournement brutal de tendance avec un déficit de l'ordre de 7,5 M.T.

La consommation en 2008/2009, dont la progression annuelle était de 2,4 % chaque année depuis 10 ans, accuse un ralentissement (+ 0,7 %) dû à la crise économique mondiale. Elle s'établit à 159,5 M.T.



La production mondiale de sucre a atteint 152 M.T, soit un repli de 14,7 M.T par rapport à la campagne 2007/2008. Ce recul important de près de 11 % s'explique essentiellement par le niveau de la production indienne estimée à 15,7 M.T en 2008/2009 contre 28,6 M.T en 2007/2008, soit un recul de 12,9 M.T.. Par ailleurs, la production de sucre a également diminué en Chine, en Thaïlande et au Pakistan conduisant à une baisse cumulée de production de presque 5 M.T.

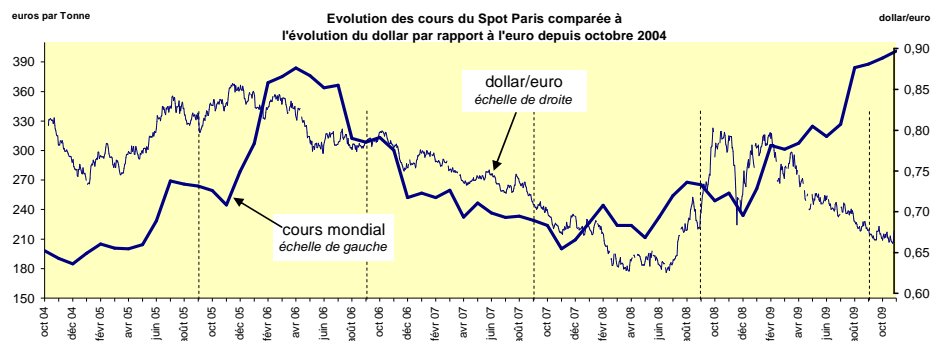
Enfin, la production européenne est en retrait de 2,4 M.T. De son côté le Brésil, acteur majeur sur ce marché, affiche un niveau de production pas tout à fait à la hauteur de ses ambitions à 33,5 M.T contre 30,8 M.T en 2007/2008.

Dans ce contexte, les cours mondiaux du sucre ont amorcé depuis le début de l'année 2009 un mouvement très ample de hausse.

- Pour le blanc, les prix exprimés en dollars ont évolué comme suit : 315 \$/T en Décembre 2008, 406 \$/T en Avril 2009 et 564 \$/T en Septembre 2009 soit une hausse de 80 %. En euros, la variation a été moindre (+ 57 % entre Décembre 2008 et Septembre 2009) compte tenu de l'évolution des parités monétaires. Il faut toutefois signaler que le prix exprimé en euros, en blanc, a sur certains termes, frôlé à plusieurs occasions le niveau du prix de référence européen.
- Pour le brut, la même tendance est observée, celle-ci s'étant toutefois accélérée en Juillet 2009. C'est ainsi que les cours sont passés d'un niveau de 289 \$/T début Avril 2009 à 491 \$/T en Septembre 2009.

La prime de blanc a évolué sur la campagne entre un minimum à 65 \$ en Décembre 2008 et un maximum à 108 \$ en Mars 2009.

La campagne 2009/2010 devrait être à nouveau déficitaire. La production en Inde ne devrait progresser que légèrement pour atteindre 17,3 M.T. Il en va de même pour la Chine, la Thaïlande et le Pakistan dont les augmentations de production cumulées ne dépasseront pas 1 M.T.. Tout dépendra en définitive de la récolte brésilienne 2009/2010 et la suivante 2010/2011. D'ores et déjà, compte tenu d'un contexte des prix favorable, l'industrie brésilienne privilégie la production de sucre au détriment de celle de l'éthanol. On peut estimer que celle-ci sera en mesure de produire plus de 37 M.T, ce qui devrait en partie combler le déficit mondial. Il sera intéressant également de suivre l'évolution de la production Indienne, ce pays pouvant redevenir un acteur majeur du marché. Pour certains experts une amorce de retournement de tendance serait possible sur le 1<sup>er</sup> semestre 2010.



## 5°) Affaires sociales et environnement

Notre rapport sur les comptes sociaux présente des données relatives aux effectifs du Groupe et fait le bilan des actions menées en matière d'environnement.

\*\*\*\*\*

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos dirigeants et mandataires sociaux concernent essentiellement des jetons de présence. Leur montant est de 33.068 euros.

\*\*\*\*\*

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2009, du poste fournisseurs est la suivante :

52,2 %	moins de 30 jours ;
47,6 %	entre 30 et 60 jours ;
0,2 %	à plus de 60 jours.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.-**

**KPMG AUDIT**  
**1 Cours Valmy**  
**92923 Paris la Défense**

**David ELKAIM**  
**5 rue de Monceau**  
**75008 Paris**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**- EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009 -**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I.- Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants mentionnés dans l'annexe :

- au paragraphe sur les « principes, règles et présentation » qui indique les modifications apportées à la présentation du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie au 30 septembre 2008 ;
- au paragraphe « L – Charges à payer/produits à recevoir » intitulé « Litige relatif aux cotisations à la production » qui expose la méthode de comptabilisation retenue par votre société dans le cadre du litige qui a été initié avec les instances européennes.

## **II.- Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note L du bilan de l'annexe relative au litige initié avec les instances européennes décrit les modalités retenues en matière d'évaluation du risque. Nos travaux ont consisté à revoir la documentation concernant ce litige, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier le caractère approprié des informations données en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III.- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 11 Janvier 2010

Paris, le 11 Janvier 2010

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG S.A.*

**David ELKAIM**

**Claire GRAVEREAU**  
*Associée*

## Comptes de résultat consolidés comparés (en K€)

-----

	30.09.2009	30.09.2008	30.09.2009	30.09.2008
Chiffre d'affaires	318 492	311 436	8 944	10 144
Incidence restructuration filière sucre	47 901	74 938		
Chiffre d'affaires net	270 591	236 498	3 395	1 115
Autres produits de l'activité	1 746	5 709		
<b>TOTAL :</b>	<b>272 337</b>	<b>242 207</b>	<b>5 549</b>	<b>9 029</b>
<b>Résultat financier :</b>			<b>35 822</b>	<b>19 518</b>
<b>Résultat courant des Sociétés intégrées :</b>				
Total de la charge d'impôt	194 703	187 476	11 998	6 159
dont Impôt courant	8 214	6 422	11 679	5 731
dont Impôt différé	29 372	28 718	319	428
Dotations aux amortissements (2)	9 778	10 308		
Dotations aux autres provisions	69	17		
<b>TOTAL :</b>	<b>242 136</b>	<b>232 941</b>	<b>23 824</b>	<b>13 359</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-		
Autres produits opérationnels	293	2 892	23 824	13 359
Autres charges opérationnelles	221	1 669		
<b>TOTAL :</b>	<b>72</b>	<b>1 223</b>	<b>21 319</b>	<b>11 992</b>
<b>Résultat opérationnel :</b>	<b>30 273</b>	<b>10 489</b>	<b>2 505</b>	<b>1 367</b>
(1) y compris participation des salariés	525	296	44,60	25,09
(2) dont dotation amort. du quota	3 143	3 186		
dont dotation amort. des autres immos.	6 635	7 122		

# BILAN CONSOLIDE AU

	30.09.2009	30.09.2008
<b><u>ACTIF</u></b>		
Goodwill	-	-
Immobilisations incorporelles	18 995	22 142
Immobilisations corporelles	58 658	50 628
Autres actifs financiers	21 228	19 240
Impôts différés	-	-
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>	<b>98 881</b>	<b>92 010</b>
Stocks et en-cours	19 685	18 115
Créances clients	25 580	39 326
Créances envers la Société mère	-	7
Autres créances	14 687	12 481
Autres actifs courants	3 624	3 810
Actifs financiers courants	29 156	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	229 939	242 391
<b>ACTIFS COURANTS :</b>	<b>322 671</b>	<b>316 130</b>
Actifs non courants destinés à être cédés	0	141
<b>TOTAL DE L'ACTIF :</b>	<b>421 552</b>	<b>408 281</b>

## 30 SEPTEMBRE 2009 (en milliers d'euros)

	30.09.2009	30.09.2008
<b><u>PASSIF</u></b>		
Capital émis	7 649	7 649
Primes	25 548	25 548
Réserves consolidées	261 112	262 188
Résultat	21 319	11 992
<b>Capitaux propres part du Groupe :</b>	<b>315 628</b>	<b>307 377</b>
Intérêts minoritaires	34 740	33 388
- dans les capitaux propres	32 235	32 021
- dans le résultat	2 505	1 367
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES :</b>	<b>350 368</b>	<b>340 765</b>
Provisions à long terme	5 219	3 399
Emprunts à long terme	131	217
Impôts différés	3 983	3 633
<b>PASSIFS NON COURANTS :</b>	<b>9 333</b>	<b>7 249</b>
Provisions à court terme	0	756
Dettes fournisseurs	8 639	14 126
Autres dettes	52 072	43 679
Partie à court terme des emprunts à long terme	87	129
Dettes envers la Société mère	865	1 222
Autres passifs courants	188	355
<b>PASSIFS COURANTS :</b>	<b>61 851</b>	<b>60 267</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES :</b>	<b>421 552</b>	<b>408 281</b>

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**  
**DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/07</b>	7 649	19 009	25 548	259 655	311 861	33 445	345 306
	Dividende distribué				-14 340	-14 340	-1 006	-15 346
	Augmentation de capital						459	459
	Divers (1)		-2 503		367	-2 136	-876	-3 012
	Variation de périmètre						0	0
	Résultat net 2007/2008				11 992	11 992	1 367	13 359
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/08</b>	7 649	16 506	25 548	257 674	307 377	33 389	340 766
	Dividende distribué				-14 340	-14 340	-1 780	-16 120
	Augmentation de capital						0	0
	Divers (1)		1 970		-698	1 272	666	1 938
	Variation de périmètre						-40	-40
	Résultat net 2008/2009				21 319	21 319	2 505	23 824
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/09</b>	7 649	18 476	25 548	263 955	315 628	34 740	350 368

(1) Essentiellement incidence de la comptabilisation en juste valeur des immobilisations financières et impact corrélatif de la réduction de la dette d'impôt différé.



## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

### DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

	30/09/2009	30/09/2008
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net - part du groupe	21 319	11 992
Part des intérêts minoritaires	2 505	1 367
<b>RESULTAT TOTAL</b>	<b>23 824</b>	<b>13 359</b>
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	9 826	10 440
Variation des provisions	1 192	1 391
Variation des impôts différés	319	-127
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-64	-13
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>35 097</b>	<b>25 050</b>
Variation des stocks et en-cours	-1 570	6 967
Variation des créances clients et comptes rattachés	13 739	3 037
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-6 976	4 974
Variation des autres créances et dettes (2)	-23 421	3 600
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-18 228</b>	<b>18 578</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>16 869</b>	<b>43 628</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition immobilisations incorporelles	-57	-104
Acquisition immobilisations corporelles	-14 608	-6 030
Acquisition titres non consolidés	-7	-3
Cession d'actifs immobilisés	155	282
Variation des créances et dettes sur immobilisations (1)	1 489	-32 668
Variation des autres immobilisations financières	-5	74
Incidences des variations de périmètre	-40	459
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)</b>	<b>-13 073</b>	<b>-37 990</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-14 340	-14 340
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	-1 780	-1 006
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	905
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-128	-2 089
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)</b>	<b>-16 248</b>	<b>-16 530</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>-12 452</b>	<b>-10 893</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)</b>	<b>242 391</b>	<b>253 284</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)</b>	<b>229 939</b>	<b>242 391</b>

(1) Correspond à l'acquisition en 2007 de quota sucre additionnel dont le paiement auprès de l'ONIGC était différé au 28/02/08.

(2) Incluant les certificats de dépôts ayant une échéance supérieure à trois mois (au 30/09/08, leurs échéances étaient toutes inférieures à trois mois et figuraient dans la trésorerie et équivalent de trésorerie)

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES  
AU 30 SEPTEMBRE 2009  
(En milliers d'euros)**

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** au titre de l'exercice 2008/2009 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2009.

\* \* \* \* \*

Pour la campagne 2008/2009, le quota n'a fait l'objet d'aucun déclassement contre un retrait de 13,50 % l'exercice dernier, représentant une diminution de 56.591 tonnes.

Le règlement sucrier n° 320/2006 de la commission du 20 Février 2006 a prévu le versement d'une redevance temporaire dans le cadre de la restructuration de la filière sucrière. Cette redevance, basée sur le quota initial augmenté du quota additionnel, a été prélevée pour la première fois au titre de la période de commercialisation 2006/2007 et affecte toujours nos comptes au prorata des ventes de sucre réalisées à la date du 30 Septembre 2009. Son montant est de 113.30€/Tonne pour la campagne 2008/2009 mais disparaît à compter de la prochaine campagne 2009/2010 (pour rappel, 173.80 €/Tonne en 2007/2008).

La taxe à la production prévue dans le règlement sucrier n° 318/2006 de la commission du 20 Février 2006 est entrée en vigueur au cours de la campagne 2007/2008 et est fixée à 12 €/Tonne de sucre du quota. Elle est prise en charge par les planteurs à hauteur de 50 %.

**PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION**

Les principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008. Les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2009 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par les organes de direction le 21 décembre 2009.

Ils sont exprimés en milliers d'Euros et la seule devise utilisée est l'Euro.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers classés comme disponibles à la vente, placements monétaires et actifs biologiques.

Pour les besoins de sa clôture, la société a eu recours à des estimations pour le calcul des engagements envers le personnel (§ H), pour le litige relatif aux cotisations à la production (§ L) et pour l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés (§ D).

\* \* \* \* \*

Les règles et méthodes appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont comparables à celles appliquées au 30 septembre 2008 à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur en 2008:

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe (entrée en vigueur au 1er janvier 2008) ;
- Amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 relatifs au reclassement des actifs financiers (entrés en vigueur au 1er juillet 2008).
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008).

L'adoption des nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2009.

Le groupe SSP a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB et l'IFRIC, adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne au 30 septembre 2009, mais d'application non obligatoire à un exercice ouvert au 1er octobre 2008, et qui sont susceptibles de concerner le Groupe notamment :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- IAS 23 révisée– Coûts d'emprunts (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- IFRS 8 – Information sectorielle (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- Améliorations annuelles des IFRS, publiées en mai 2008 sauf amendements IFRS 5 et IFRS 1 (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée – Regroupements d'entreprises (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009) ;
- Améliorations annuelles des IFRS (publiées en mai 2009) (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010).

Le groupe ne prévoit pas que l'application de ces normes et interprétations ait une incidence significative sur ses comptes ouverts au 30 septembre 2009.

\* \* \* \* \*

Au cours de cet exercice clos au 30 septembre 2009, nous avons procédé à un certain nombre de reclassements au bilan et au compte de résultat. Afin de conserver une bonne lisibilité de nos états financiers, nous les avons également impactés sur les comptes de l'exercice précédent.

Nous avons ainsi procédé au reclassement des concours bancaires en moins de la trésorerie. La participation aux salariés est désormais reclassée en dettes du personnel. Ces deux postes du bilan étaient assimilées à des dettes financières au 30 septembre 2008 pour 1 949 K euros de concours bancaires et 5 840 K euros de participation aux salariés.

Ces reclassements bilanciaux ont naturellement et proportionnellement impacté le tableau des flux de trésorerie au niveau de la variation des autres créances et dettes et des augmentations et remboursements des dettes financières.

Au niveau du compte de résultat, nous avons reclassé les dotations des engagements sociaux en charges salariales et les variations de stocks en achats. Au 30 septembre 2008, celles-ci étaient respectivement portées en dotations aux provisions pour 1 252 K euros et en variation de stocks pour 8 254 K euros.

#### **A) Méthodes de consolidation**

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 30 Septembre qui correspond à la date de clôture des comptes individuels de toutes les sociétés consolidées.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilanciaux, les pertes et les gains, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### **B) Goodwill**

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

#### **C) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles.

Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche un test de dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels .....	1 à 3 ans
- quota sucre .....	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles .....	5 à 10 ans
- constructions .....	20 ans
- agencements et aménagements constructions .....	5 à 15 ans
- matériels et outillages .....	5 à 20 ans
- véhicules .....	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau .....	5 ans
- matériels informatiques .....	4 ans

(\*) Durée du règlement sucrier actuel.

#### **D) Autres actifs financiers**

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur juste valeur, à l'exception des SICA de déshydratation de pulpes qui figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Cette valeur est analysée annuellement en fonction de leur valeur de marché éventuelle ou de l'évolution de leur situation nette.

La variation de juste valeur des titres non consolidés est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

#### **E) Stocks et créances**

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables, évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### **F) Impôts différés**

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

#### **G) Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des valeurs mobilières de placement, des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Les certificats de dépôts et autres placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont classés en actifs financiers courants.

En application d'IAS 7.7, les concours bancaires sont désormais portés en diminution de la trésorerie et non plus en dettes court terme (30/09/08).

#### **H) Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

#### Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

#### **Les hypothèses retenues sont :**

- un départ à la retraite à l'initiative du personnel ouvrier à l'âge de 62 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/08.
- une mise à la retraite des cadres à l'âge de 65 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/08.
- taux d'actualisation financière 5.24 % contre 6.86% l'exercice dernier.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

**I) Informations sectorielles**

En application de l'IAS 14 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France.

**J) Autres éléments**

La redevance de restructuration, considérée comme une charge liée à la distribution a été inscrite en négatif au crédit du compte de résultat, sous la rubrique « chiffre d'affaires ».

**PERIMETRE**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

**Société consolidante :**

**SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

Société Anonyme

Au capital de 7.648.848 euros

SIREN 086 380 219 00039 – 741J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière.

**Sociétés consolidées :**

**NORPAR**

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 16.729.472 euros

SIREN 348 075 664 00022 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
100	100	89,59	89,58

**SUCRERIE DE TOURY**

Société Anonyme

Au Capital de 3.656.448 euros

SIREN 805 620 176 00018 - 158 H

Siège Social : 28310 TOURY

Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
99,79	99,79	89,50	89,49

**SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES**

Société Anonyme  
 Au Capital de 10.216.272 euros  
 SIREN 305 824 534 00013 - 158 H  
 Siège Social : SAINTE-EMILIE  
 80240 VILLERS-FAUCON  
 Activité : Sucrierie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
89,68	89,67	89,68	89,67

**COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2.970.944 euros  
 SIREN 562 032 805 00128 - 011 A  
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010  
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX  
 Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
64,48	64,48	64,48	64,48

La **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**.

**NOTES SUR LE BILAN****A) Immobilisations nettes**

Valeurs nettes	30/09/2009	30/09/2008
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels	140	144
Quotas sucre	18 855	21 998
<b>Total</b>	<b>18 995</b>	<b>22 142</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains, agencements	10 600	10 536
Constructions, agencements	8 824	11 550
Matériels, outillages	26 681	24 181
Autres	332	359
Immobilisations en cours, avances et acomptes	12 221	4 002
<b>Total</b>	<b>58 658</b>	<b>50 628</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>77 653</b>	<b>72 770</b>

A propos des quotas CO2, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :



Sites	Ste Emilie	Pithiviers	Fontaine	Toury	SVI
Phase 2 (5 ans)	411 485	170 345	211 655	230 820	<b>1 024 305</b>
Ex. 2008/2009	82 297	34 069	42 331	46 164	<b>204 861</b>
Consommation	70 041	31 289	35 741	43 273	<b>180 344</b>

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Au cours de cet exercice, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type comme au cours de l'exercice précédent.

### B) Actifs financiers non courants

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2009	Valeur nette à l'actif 2008
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	8 961	2 809	17 139	15 256
FRANCE-ALCOOLS	22	5 437	-242	1 261	1 334
SIDESUP	15	3 296	38	410	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	19	4 519	439	362	362
SIDEFO	17	2 589	12	335	331
AUTRES				1 721 (1)	1 547 (2)
<b>TOTAL</b>				<b>21 228</b>	<b>19 240</b>

(1) Dont dépréciation : 74

(2) Dont dépréciation : 78

### C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 30/09/2009	Valeur nette 30/09/2008
Matières consommables	10 525 (1)	10 268
Produits en cours	2 778	2 159
Produits finis	6 382	5 688 (2)
<b>TOTAL</b>	<b>19 685</b>	<b>18 115</b>

(1) Dont dépréciation : 211

(2) Dont dépréciation : 60

#### D) Les créances

	Valeur nette 30/09/2009	Valeur nette 30/09/2008
Clients	23 446	36 763
Effets à recevoir	2 134	2 563
Créances fiscales	2 018	2 289
Impôt sur les Sociétés	1 246	4 802
Autres créances	11 423	5 390
<b>TOTAL</b>	<b>40 267 (1)</b>	<b>51 807 (2)</b>

(1) Dont dépréciation : 25

(2) Dont dépréciation : 48

Toutes les créances sont à moins d'un an.

#### E) Les actifs financiers courants

En conformité avec l'IAS 7 § 7, il s'agit des certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

Au 30/09/09, les certificats de dépôt de cette nature s'élèvent à 29 156 K euros et sont rémunérés à un taux moyen de 0.85% par différents établissements français.

Il n'existait pas d'échéance supérieure à trois mois à la clôture précédente.

#### F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur de marché au 31/03/09	Valeur de marché au 30/09/2008
Disponibilités	347	545
Concours bancaires	-3 245	-1 949
Sicav monétaires	6 081	0
Fonds commun	1 725	0
Certificats de dépôt (1)	219 853	243 578
Autres	5 178	217
<b>TOTAL</b>	<b>229 939</b>	<b>242 391</b>

(1) Echéances inférieures ou égales à trois mois

#### G) Autres actifs courants

Ils correspondent essentiellement aux charges constatées d'avance au titre de la redevance de restructuration 2009/2010.

## H) Capitaux propres

Le capital social de 7.649 K euros est divisé en 478.053 actions au nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Il est proposé par le Conseil d'Administration de distribuer un dividende identique à celui de l'exercice clos au 30/09/08, soit 14 342 K euros (30 euros par coupon).

Ce montant sera validé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

## I) Tableau des Provisions

	30/09/2008	Dotations	Reprises		30/09/2009
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
<b>PROVISIONS</b>	<b>4 155</b>	<b>1 158</b>	<b>-95</b>	<b>0</b>	<b>5 218</b>
Provision pour restructuration	0	0	0	0	0
Provision indemnités départ retraite (1)	2 779	1 070	0	0	3 849
Autres provisions	1 376	88	-95	0	1 369
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>190</b>	<b>212</b>	<b>-91</b>	<b>0</b>	<b>311</b>
Autres actifs financiers	81	0	-7	0	74
Stocks	60	211	-60	0	211
Créances	49	1	-24	0	26
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 345</b>	<b>1 370</b>	<b>-186</b>	<b>0</b>	<b>5 529</b>

(1) L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 541 K euros.

## J) Dettes financières

<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2008</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	212	340
Autres dettes financières	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>346</b>

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

La participation des salariés a été reclassée en dettes du personnel.

Les concours bancaires ont été transférés en moins de la trésorerie.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Total des dettes financières</b>	87	125	6	218

### K) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2009	30/09/2008
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>8 639</b>	<b>14 126</b>
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>52 072</b>	<b>43 679</b>
Dettes personnel (participation des salariés incluse)	7 675	7 774
Dettes envers les organismes sociaux	2 197	1 623
Dettes envers les organismes fiscaux	2 749	2 249
Impôt sur les Sociétés	7 412	1 167
Dettes sur immobilisations	2 683	1 275
Autres dettes	29 356 (3)	29 591 (4)
<b>TOTAL</b>	<b>60 711 (1)</b>	<b>57 805 (2)</b>

- (1) Toutes les dettes sont à moins d'un an.  
(2) Dont 51 797 à moins d'un an.  
(3) Dont 18 885 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)  
(4) Dont 28 652 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)

### L) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	30/09/2009	30/09/2008
Fournisseurs factures non parvenues	4 895	5 657
Personnel	2 992	2 061
État - Impôts et taxes	1 700	1 666
Créditeurs divers	10 204	884
Intérêts courus	67	74
<b>TOTAL</b>	<b>19 858</b>	<b>10 342</b>

<b>Produits à recevoir</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2008</b>
Clients factures à établir	100	271
Débiteurs divers	7 801	1 995
<b>TOTAL</b>	<b>7 901</b>	<b>2 266</b>

### **Litige relatif aux cotisations à la production :**

Suite à l'action judiciaire engagée à l'encontre de la Commission de Bruxelles concernant les modalités d'application relatives au calcul des cotisations à la production des campagnes 2001/2002, 2002/2003 et 2003/2004, la profession sucrière a obtenu gain de cause devant les Tribunaux qui ont invalidé les règlements des campagnes concernées.

Il appartient donc aux instances communautaires de proposer de nouveaux règlements pour les dites campagnes.

Malheureusement, les projets en cours d'élaboration ignorent les décisions de principe rendues par la Cour de Luxembourg et confirment purement et simplement l'exigibilité des cotisations mises indûment à la charge des producteurs.

En conséquence, les produits constatés en comptabilité au vu des décisions des Tribunaux (8 800 K euros agios compris), ont été provisionnés dans les comptes au 30 Septembre 2009.

Pour les campagnes 2004/2005 et 2005/2006, la décision demeure pendante à ce jour au tribunal de grande instance de Nanterre.

### **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### **A) Chiffre d'affaires**

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>30/09/2008</b>	<b>30/09/2008</b>
<b>a) Analyse par branche d'activité</b>		
Sucre	252 802	244 948
Alcool	30 947	36 887
Mélasses	7 002	3 670
Prestations de services	7 982	7 457
Marchandises revendues en l'état	9 284	10 113
Activité agricole	2 847	3 062
Pulpes	6 257	3 614
Divers	1 371	1 685
<b>Total</b>	<b>318 492</b>	<b>311 436</b>
<b>b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool</b>		
Sucre France	213 084	202 544
Sucre Export	39 718	42 404
Alcool France	30 947	31 039
Alcool Export	0	5 848
<b>Total</b>	<b>283 749</b>	<b>281 835</b>

## B) Charges d'exploitation

	30/09/2009	30/09/2008
Achats de graines de betteraves	8 582	7 821
Achats de betteraves	92 120	87 720
Achats de sirop, mélasse et sucre pour refonte	5 109	3 237
Matières consommables (coke, pierre à chaux, ...)	22 861	24 716
Achats de fournitures (eau, électricité, gaz, ...)	23 228	18 028
Entretiens et réparations	7 161	7 389
Transport et chargement de betteraves	15 448	13 693
Autres (sous traitance, location, assurances...)	20 194	24 872
<b>TOTAL</b>	<b>194 703</b>	<b>187 476</b>

## C) Résultat financier

	30/09/2009	30/09/2008
Revenus des titres de participation	515	532
Revenus des VMP et certificats de dépôts	4 621	7 613
Produits nets sur cession de VMP	274	1 606
Autres produits financiers	3 534	393
Intérêts comptes courants participation des salariés	-375	-419
Intérêts sur emprunts	0	-2
Autres charges financières	-3 020	-694
<b>TOTAL</b>	<b>5 549</b>	<b>9 029</b>

## D) Autres produits et charges opérationnels

	30/09/2009	30/09/2008
Produits de cessions des immobilisations	154	286
Dégrèvements URSSAF	0	2 002
Autres produits	139	604
VNC immobilisations	-28	-485
Provisions pour litiges	0	-994
Autres charges	-192	-190
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>1 223</b>

### E) Impôt sur les bénéfices

	30/09/2009	30/09/2008
Impôt effectif	11 679	5 731
Impôt différé	319	428
<b>TOTAL</b>	<b>11 998</b>	<b>6 159</b>

*Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :*

30/09/2009	
Résultat consolidé avant impôt	35 822
Taux de l'impôt	<b>34,43%</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>12 334</b>
Différences permanentes et autres décalages	-336
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>11 998</b>

### AUTRES INFORMATIONS

#### A) Effectif moyen

	30/09/2009	30/09/2008
Cadres et Agents de Maîtrise	150	146
Employés et Ouvriers	496	498
<b>TOTAL</b>	<b>646 (1)</b>	<b>644 (2)</b>

(1) Dont 98 saisonniers.

(2) Dont 89 saisonniers

#### B) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	30/09/2009	30/09/2008
Clients, effets à recevoir	2 134	2 563
Fournisseurs, effets à payer	176	546

### C) Eléments concernant les entreprises liées

	Achats et charges d'exploitation	Ventes et produits d'exploitation	Créances d'exploitation (1)	Dettes d'exploitation (2)
Norpar	- 1	-	-	-
Toury	- 877	-	-	185
SVI	- 4 622	79	-	642
CNSR	- 79	34	- 5	-
SSP	- 26	-	-	43
<b>TOTAL avec SVS</b>	<b>- 5 605</b>	<b>113</b>	<b>- 5</b>	<b>870</b>

(1) essentiellement des charges à payer

(2) dont 255 de comptes courants financiers

### D) Charges d'exploitation

Conformément aux informations requises par l'IAS 24, les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration se sont élevées au cours de l'exercice 2008/2009 à 33 K euros.

### E) Engagements financiers

#### 1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES ..... 4 979

Ils concernent essentiellement des cautions reçues d'organismes financiers couvrant nos opérations d'exportation de sucre hors quota (obligation imposée par France Agri Mer)

#### 2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES ..... 1 991

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe.

### F) Risques financiers

- Risque de crédit : Il provient essentiellement de la partie non couverte par une assurance (10%) de nos créances clients. Nos titres de placement sont placés de manière sécurisée.
- Risque de liquidité : Le groupe est très peu endetté et sa trésorerie est suivie quotidiennement.



- Risque de marché : Il correspond au risque de variation des prix des instruments financiers (sociétés cotées) détenus dont les écarts impactent les capitaux propres.
- Risque de change et de taux : NA

**G) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.**

**H) Evénements postérieurs à la clôture :**

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe ne s'est produit postérieurement à la clôture.

**I) Honoraires de commissaires aux comptes :**

Honoraires convenus pour la mission sur l'ex. 2008/2009,  
non compte tenu des frais de déplacements.

	KPMG				David Elkaïm				Autres CAC			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement	14	13	100%	100%	14	13	100%	100%	171	166	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement												
Sous Total	14	13	100%	100%	14	13	100%	100%	171	166	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)												
Sous Total												
TOTAL	14	13	100%	100%	14	13	100%	100%	171	166	100%	100%

## EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

-----

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Nominal.....	16	16	16	16	16
Cours le plus haut.....	635	850	750	595	700
Cours le plus bas .....	512	570	510	405	420
Dernier cours.....	585	739	584	460	700
Dividende distribué..... au titre de l'exercice	30	30	30	30	30

## VOLUME DES TRANSACTIONS EN BOURSE DE PARIS

-----

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Nombre de titres échangés .....	29.893	43.684	19.017	34.236	35.490

Source : Société des Bourses Françaises Euronext.

## REPARTITION DU CAPITAL

-----

Principaux actionnaires au 1<sup>er</sup> MARS 2010 :

- ✓ SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES..... 56 %
- ✓ FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT LLC ..... + de 20 %  
(Changement de dénomination de A. AND S. BLEICHROEDER ADVISERS)

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % du capital.

**Organigramme**  
**GROUPE VERMANDOISE**  
Au 1<sup>er</sup> Janvier 2009

